

Transmission des traditions dans les familles bourgeoises et nobles neuchâtelaises

Masculinités et reproduction sociale au sein des caisses de famille

Mémoire de master en sciences sociales - Pilier anthropologie

Zébulyne Rossi

Directrice du mémoire : Prof. Sarah Kiani
Membre du jury : Mme Clotilde Faas

Date de la soutenance : 18 septembre 2026

Zébulyne Rossi
Rue de l'Ecluse 70
2000 Neuchâtel
+41 79 155 76 45
zebulyne.rossi@unine.ch

Résumé

Ce mémoire porte sur la transmission au sein des familles bourgeoises et nobles neuchâtelaises et s'intéresse plus particulièrement à la manière dont celle-ci participe à la construction et à la reproduction des rapports de genre. À partir du cas des caisses de famille (institutions destinées à conserver et administrer un patrimoine commun entre descendant·e·s), cette recherche interroge ce qui se transmet au-delà des biens matériels. Elle analyse la place du nom, des traditions, des ressources familiales, mais également des rôles et des responsabilités attribués aux hommes et aux femmes au fil des générations. La recherche repose sur une démarche qualitative et inductive, fondée principalement sur des entretiens et complétée par des observations. Elle est conduite depuis une position particulière : l'autrice du mémoire est elle-même descendante de l'une des familles étudiées, ce qui a constitué à la fois une ressource pour l'accès au terrain et un objet de réflexion à part entière. Le terrain a progressivement déplacé le questionnement initial, centré à la base sur l'exclusion des femmes, vers les masculinités et la figure de l'héritier. L'analyse montre que les caisses de famille participent à la transmission d'une position familiale et des dispositions permettant de l'occuper, produisant et légitimant certaines formes de masculinités à travers des rites, des pratiques de socialisation genrée et des mécanismes de reproduction du capital familial. Ces inégalités, qui persistent dans les règles écrites des statuts de ces caisses, passent également par des attentes qui rendent certaines positions masculines légitimes et évidentes au sein des familles. La discrétion et l'entre-soi apparaissent comme des stratégies de conservation de cette position sociale. Les transformations récentes, notamment l'ouverture de certaines caisses aux femmes, révèlent que ces institutions cherchent à se réformer tout en maintenant la logique patrilinéaire qui les fonde.

Mots-clés : caisse de famille ; traditions ; reproduction sociale ; socialisation de genre ; masculinités ; bourgeoisie ; noblesse ; Neuchâtel

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier la Professeure Sarah Kiani d'avoir accepté de diriger ce mémoire. Nos échanges et ses conseils ont été précieux.

Mes remerciements s'adressent ensuite aux membres de ma famille qui ont accepté de prendre part à cette recherche et de me faire confiance pour leur témoignage, ainsi qu'à ma caisse de famille, que je ne peux nommer ici pour des raisons de confidentialité. Son soutien m'a permis de traverser mes études avec davantage de sérénité et, non sans un certain paradoxe, m'a offert un terrain de recherche particulièrement riche.

Une pensée particulière à mes parents et à mes deux grands-mères, pour leur soutien sans faille tout au long de ces années et pour avoir cru en moi, y compris dans les moments où j'en doutais moi-même. Je remercie également ma grand-mère de cœur pour sa relecture attentive et bienveillante.

Enfin, merci à mes amies Fanny, Charlène, Jessica, Yasmina et Nina pour leur présence tout au long de mes études. Une pensée particulière à Léa, pour sa présence au quotidien, et à Juliette, avec qui nous nous sommes soutenues du lycée au mémoire de Master en sciences sociales. À toutes, merci de m'avoir rappelé que l'amitié est l'une des formes de soutien les plus précieuses qui soit.

Table des matières

Introduction	7
Définitions	8
Contextualisation.....	10
1. Définition des caisses de famille.....	10
2. Origines : la caisse de famille comme forme pré-étatique de solidarité	11
3. D'un point de vue juridique	12
4. Panorama des caisses à Neuchâtel	13
5. Fonctionnement concret des caisses	14
Position de chercheuse	15
Transformer le familial en objet d'enquête	15
Mon nom de famille.....	16
Ce que ma position m'a permis	17
Les limites et les tensions de ma position.....	18
Ma position sur le terrain : objectivité et subjectivité.....	19
Problématique et question de recherche	20
Cadre théorique.....	21
1. Penser la masculinité comme un rapport social	21
1.1 La masculinité hégémonique.....	21
1.2 Socialisation et reconnaissance entre hommes.....	21
1.3 Une domination inscrite dans les institutions	22
2. La reproduction familiale.....	23
2.1 La reproduction sociale comme transmission de différentes formes de capital	23
2.2 Les familles comme institutions de reproduction.....	24
2.3 La figure de l'héritier	25
2.4 Le genre et le capital.....	26
Méthodologie	28
1. Démarche qualitative et construction du terrain	28
2. Constitution du corpus et accès au terrain	29
3. Les entretiens semi-directifs	30
4. Observations et notes de terrain.....	31
5. Traitement et analyse des données.....	33
6. Présentation des enquêtés.....	34
Analyse	36
Partie I : Masculinités	36
1.1 La masculinité hégémonique	36
1.2 L'habitus de classe	38
1.3 Devenir héritier·ère : rites d'institution et socialisation genrée.....	41
1.4 La domination masculine comme structure institutionnelle.....	44
Partie II : La caisse de famille comme dispositif de reproduction sociale	48
2.1 La continuité de la lignée par la caisse	48
2.2. Le capital invisible de la lignée	50

2.2 Transmettre une histoire familiale : mémoire, lieux et continuité de la lignée	51
Partie III : Légitimité, entre-soi et discrétion nobiliaire	55
3.1 La discrétion comme mode de distinction	55
3.2 L'entre-soi comme dispositif de fermeture	56
Partie IV : Tensions générationnelles et réformes en cours.....	59
4.1 Débat autour de la transmission	59
4.2 Prises de position différenciées face aux changements.....	60
4.3. Réformer pour durer : adapter les règles afin de préserver l'institution	61
Conclusion.....	63
Limites et retour réflexif	64
Ouverture	66
Bibliographie	67
Annexes	71

Introduction

*“Elles ont autant de droits que moi à faire partie de la caisse¹, sauf que c’est des femmes. C’est la seule chose qui les différencie de moi.”*² Voici les mots utilisés par un de mes enquêté·e·s, qui fait partie d’une famille bourgeoise/noble de Neuchâtel. En effet, certaines familles ont conservé des institutions et des pratiques qui participent encore aujourd’hui au maintien des liens entre les membres d’une même lignée. Les caisses de famille ont historiquement été créées afin d’assurer une forme de solidarité économique entre les descendant·e·s d’une même famille et reposent sur un patrimoine familial commun dont les revenus peuvent notamment servir à soutenir certains de leurs membres.

Les familles constituent depuis longtemps un objet central des sciences sociales. Elles ne se limitent pas à des espaces de parenté ou d’affection, mais participent également à la transmission de patrimoines matériels, de positions sociales, de normes, de valeurs et de manières d’être. À travers elles se reproduisent des rapports sociaux qui dépassent largement la sphère privée. Les travaux de Pierre Bourdieu et Passeron (1970) ont notamment montré que la famille constitue l’un des principaux lieux de reproduction des capitaux économiques, culturels et symboliques, tandis que des recherches plus récentes soulignent combien ces mécanismes de transmission sont également traversés par des rapports de genre (Bessière & Gollac, 2020). Ce déplacement conduit à envisager les caisses de famille non comme de simples institutions patrimoniales, mais comme des espaces de socialisation et de reproduction sociale. La transmission familiale ne concerne alors pas seulement des biens ou des droits, mais implique également des manières d’être, des dispositions, des responsabilités et des représentations de la place que chacun·e peut occuper dans la famille. Les masculinités peuvent dès lors être interrogées comme des positions socialement produites, apprises et reconnues. Leur étude permet également de saisir les transformations contemporaines de ces institutions, à un moment où certaines règles autrefois peu questionnées font désormais l’objet de contestations au sein même des familles. La question qui guidera cette recherche est donc la suivante : Comment les caisses de famille participent-elles à la production et à la transmission de positions masculines au sein des familles bourgeoises/nobles neuchâteloises ?

¹ Le terme “caisse” ici désigne “les caisses de famille”. Définition en p.10.

² Entretien avec Maxime, 22.05.26.

Définitions

Genre

Le genre désigne l'ensemble des différences socialement construites entre les hommes et les femmes, par opposition au sexe biologique. Il ne s'agit pas de quelque chose d'inné : le genre est une construction sociale qui prend forme progressivement chez chaque individu, à travers des normes, des rites de passage et des attentes différenciées selon le sexe (Bereni et al., 2020).

Langage épïcène/inclusif

Dans ce mémoire, les termes « hommes » et « femmes » sont utilisés au sens binaire, en référence au sexe attribué à la naissance. Le point médian est utilisé pour désigner les deux genres (les enquêté·e·s par exemple), dans une démarche de langage épïcène. Le langage inclusif n'est donc pas utilisé dans l'ensemble du texte, car la réalité du terrain étudié démontre que l'appartenance et la transmission sont organisées selon une logique de genre strictement binaire.

Bourgeoisie

« Au sens actuel, la bourgeoisie est une couche sociale, ensemble différencié de personnes appartenant à la classe moyenne supérieure et disposant d'une fortune et d'une formation intellectuelle. Il est plus aisé de la définir par des critères culturels qu'économiques. Elle connut son "âge d'or", du moins en Europe occidentale, entre les révolutions de 1848 et la Première Guerre mondiale. Elle a exercé une influence particulièrement durable en Suisse, où la noblesse avait déjà perdu le pouvoir au début de l'époque moderne. L'origine de la bourgeoisie remonte aux XIIe-XIIIe s., époque des fondations de villes, dont les habitants privilégiés reçurent le nom de bourgeois, d'où le sens ancien du terme » (Simon-Muscheid & Tanner, 2006).

Noblesse

« La noblesse est une strate supérieure de la société, définie par la naissance et hétérogène tant socialement qu'économiquement (Société féodale, Société d'ordres, Vassalité). La haute noblesse constitue une élite que distinguent une naissance libre et une autonomie allodiale ; elle possède des droits seigneuriaux sur la terre et ses habitants (Alleu, Fief), soit cédés par le roi, soit indépendants » (Hälg-Steffen et al., 2011).

Grande famille

Terme de langage commun pour parler des familles nobles/bourgeoises (neuchâteloise).

Famille nucléaire / élargie

Famille nucléaire : groupe de base formé par un couple d'adultes et leurs enfants vivant sous le même toit.

Famille élargie : intègre d'autres générations comme grands-parents, oncles, tantes, cousin·e·s, etc.

Contextualisation

1. Définition des caisses de famille

Afin de mieux comprendre mon sujet de recherche, un chapitre sur la contextualisation des caisses de famille s'impose. En effet, ces dernières sont des associations privées fondées par de grandes familles bourgeoises et nobles, dans le but de mutualiser, au sein de la lignée, les ressources nécessaires à l'assistance de leurs membres dans le besoin. L'institution repose sur un principe simple : un capital collectif, constitué au fil des générations par des dons, des legs, des cotisations et la gestion d'un patrimoine immobilier, mis à disposition des membres de la famille selon des critères d'éligibilité définis par les statuts. Ces critères sont historiquement fondés sur la patrilinéarité où seuls les porteur·euse·s du nom de famille - et donc dans la quasi-totalité des cas, les descendants masculins - ont pleinement accès aux ressources de la caisse. Les premières traces attestées de caisses de famille dans le canton de Neuchâtel remontent à la fin du XVII^e siècle, avant que ces institutions ne connaissent un développement plus important au cours du XVIII^e siècle. À leur apogée, on en dénombre une vingtaine sur le territoire neuchâtelois (Bessourour, 2025). Elles correspondent à des familles dont le pouvoir économique, politique et social était alors considérable à l'échelle neuchâteloise, comme les de Pury, les de Coulon, les de Meuron, les de Montmollin, les Chambrier, les Sandoz, les Wavre et d'autres encore. Ces familles occupaient une position centrale dans l'organisation sociale et politique de la principauté de Neuchâtel. Au-delà de leur poids économique, elles exerçaient les principales fonctions de pouvoir sous le régime prussien et structuraient, par leurs réseaux de sociabilité patricienne, une part importante de la vie politique, sociale et culturelle neuchâteloise (Bessourour, 2025). Pourtant, il est encore difficile, à l'heure où ce mémoire est rédigé, de certifier le nombre exact de caisses de famille ayant existé et celles encore actives à ce jour. L'historien Fabio Rossinelli (2024) met ainsi en évidence une série de continuités et d'adaptations qui ont permis de maintenir une forte cohésion familiale sur près de 150 ans selon le cas de la caisse de la famille Pury. L'auteur souligne que certaines dimensions restent encore peu étudiées, notamment « la place des femmes dans la structure du pouvoir familial » (Rossinelli, 2024 : 41). Il relève notamment que la répartition historiquement genrée et inégale des bénéfices de la Caisse et présente les caisses de famille comme un terrain encore largement inexploré pour comprendre les persistances et les transformations du patriciat suisse dans la longue durée (Rossinelli, 2024).

Afin de comprendre comment se transmettent les normes de genre au sein des familles nobles neuchâteloises, il faut d'abord revenir sur le fonctionnement des caisses de famille. Si ces structures occupent encore aujourd'hui une place importante dans plusieurs familles du canton, elles demeurent pourtant largement méconnues de la recherche scientifique. Comme le souligne l'historien et archiviste Youssef Bessourour lors de notre entretien, elles évoluent « *sous le radar* »³, tant en raison de leur faible visibilité publique que de l'absence d'obligations de communication qui les caractérise. En effet, cette situation est apparue lors de ma consultation des Archives de l'État de Neuchâtel, où l'archiviste qui m'a reçue m'a souligné le statut juridique particulier de ces institutions et les difficultés qui en découlent pour en retracer précisément l'activité. Cette discrétion se traduit également sur le plan de la recherche historique. Les travaux qui leur sont consacrés restent rares et les sources disponibles sont dispersées entre archives privées (pour certaines déposées à l'Etat de Neuchâtel, mais où l'accès doit être demandé formellement au comité des caisses), textes juridiques et quelques publications historiques récentes. Dans ce contexte, la reconstitution du fonctionnement et de l'évolution des caisses de famille nécessite de croiser plusieurs types de matériaux, comme expliqué dans le chapitre Méthodologie en p.29.

2. Origines : la caisse de famille comme forme pré-étatique de solidarité

Pour comprendre ce qu'est une caisse de famille, il faut se replacer dans le contexte dans lequel ces institutions sont apparues. Dans l'Europe de l'Ancien Régime, et dans le territoire de Neuchâtel en particulier, l'État n'assurait pas la protection sociale des individus au sens où on l'entend aujourd'hui. Il n'existait ni assurances sociales, ni aide sociale institutionnalisée, ni système de pension pour les personnes âgées ou invalides. Lorsqu'un individu se retrouvait dans une situation de détresse économique, les premières ressources vers lesquelles il se tournait étaient familiales. C'est dans ce vide institutionnel que les caisses de famille ont émergé, comme Youssef Bessourour le formule lors de l'entretien : « *[Les caisses de famille] C'est ce qui précédait les assurances sociales. C'est une forme de soutien, de solidarité familiale qui préexistait avant les systèmes d'assurance sociale, parce qu'à cette époque-là, tout se passait*

³ Entretien avec Youssef Bessourour, 03.07.2026.

par le soutien familial. »⁴. Cependant, la fonction initiale des caisses n'était pas seulement économique, mais également, comme Youssef Bessourour le souligne, réputationnelle. En effet, l'institution permettait de contrôler l'image de la famille, de s'assurer que ses membres ne tombent pas dans une pauvreté publiquement visible, et d'organiser, en interne, une forme de discipline symbolique. Quelqu'un dont le comportement était jugé contraire aux valeurs de la famille pouvait se voir exclu des bénéfices de la caisse. En articulant une forme d'assistance financière et d'encadrement des pratiques familiales, les caisses de famille participent simultanément au maintien de la solidarité entre les descendants et à la régulation de la vie collective. Si elles s'adressent en principe à l'ensemble des membres de la lignée, l'accès à certains droits et responsabilités demeure conditionné au respect des règles définies par les statuts familiaux.

3. D'un point de vue juridique

La Révolution neuchâteloise de 1848, qui met fin à la principauté prussienne et fait de Neuchâtel un État républicain ainsi qu'un canton suisse à part entière, n'a pas été eu d'influence majeure sur ces institutions aristocratiques. Les grandes familles neuchâteloises ont su s'adapter au nouveau régime, et les caisses de famille ont continué à fonctionner sans interruption, même si leur statut juridique est devenu progressivement moins défini dans le nouveau cadre légal fédéral. En effet, la codification du droit civil suisse, entrée en vigueur en 1912, a créé un cadre juridique unifié qui ne prévoyait pas explicitement la catégorie des caisses de famille. C'est l'article 335 du Code civil suisse (CC)⁵ qui a permis à ces institutions de continuer légalement d'exister, sous une formulation assez brève ; il autorise les fondations de famille à fonctionner selon leurs propres statuts, dans la mesure où ceux-ci ne contreviennent pas à l'ordre public. Comme le résume l'un des enquêté·e·s, membre d'une famille disposant d'une caisse de famille, elles sont « *comme des blocs d'Ancien Régime* »⁶, où il souligne par cette expression leur origine historique et comme des masses inchangeables. Cependant, cette permanence repose sur l'article 335 du Code Civil, qui a permis à ces structures de traverser les transformations politiques successives tout en conservant leurs fonctions d'organisation du patrimoine familial et de transmission intergénérationnelle. Cette continuité institutionnelle et légale constitue l'une

⁴ *Ibid.*

⁵ Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC ; RS 210), art. 335, al. 1.

⁶ Entretien avec Julien, 20.05.26.

des conditions de leur capacité à reproduire, dans la durée, un ordre familial et les normes qui lui sont associées.

Le droit bernois, applicable à plusieurs de ces familles en raison de liens historiques avec le canton de Berne, a également joué un rôle dans l'évolution juridique des caisses. Youssef Bessourour mentionne lors de l'entretien notamment des législations bernoises ayant traité de l'indivisibilité des caisses de famille où le principe selon lequel le patrimoine commun ne peut pas être divisé entre les membres et doit rester indivision. Ce principe est donc central : il est ce qui fait que la caisse fonctionne comme un bien collectif plutôt que comme un héritage individuel, et il a été vigoureusement défendu dès les premières tentatives de remise en cause de l'institution. Aujourd'hui, les caisses de famille neuchâteloises encore actives fonctionnent donc sous le régime de l'article 335 CC, avec leurs statuts d'origine. Certains de ces statuts datant du XVIII^e siècle définissent les critères d'appartenance, les conditions d'accès aux ressources, les modalités de gouvernance et, dans certains cas, les procédures de modification des statuts eux-mêmes. L'ancienneté et la rigidité de ces statuts peuvent toutefois rendre leur modification difficile, même lorsqu'une volonté de réforme existe au sein des caisses de famille. Cette tension constitue l'un des enjeux qui traversent ce mémoire.

4. Panorama des caisses à Neuchâtel

L'une des premières difficultés rencontrées par Youssef Bessourour dans ses recherches était simplement de dénombrer les caisses de famille existantes ou ayant existé dans le canton de Neuchâtel. L'institution est, par définition, discrète et aucune obligation légale ne contraint les caisses à se déclarer publiquement, à publier leurs comptes ou à communiquer sur leur activité. D'autres caisses n'apparaissent qu'à travers les conventions de dépôt de leurs archives dans les archives cantonales, et encore uniquement lorsqu'elles ont pris la décision d'y déposer leurs papiers. La source la plus complète disponible est une publication de la fin du XVIII^e ou du début du XIX^e siècle, retrouvée par Bessourour, qui dressait un état des lieux des caisses de famille existantes en indiquant, pour chacune, son nom et une estimation de sa fortune. Aujourd'hui, le nombre de caisses encore actives dans le canton de Neuchâtel est difficile à établir avec certitude. Certaines ont été dissoutes, sans qu'aucune source officielle n'en fasse mention. Ceci n'a pu être confirmé que par le contact direct avec un membre de ces familles. D'autres ont été transformées, fusionnées ou ont perdu leur dimension patrimoniale tout en maintenant une vie associative. A l'heure actuelle, on estime à une dizaine le nombre de caisses

encore actives dans le canton, sans qu'aucun élément puisse le démontrer officiellement. Du point de vue géographique, les caisses de famille neuchâteloises sont une spécificité cantonale remarquable. Si l'institution existe dans d'autres cantons suisses, c'est à Neuchâtel qu'elle est à la fois la plus ancienne, la plus développée et la plus continûment active.

5. Fonctionnement concret des caisses

Les caisses de famille encore existantes aujourd'hui partagent un mode de fonctionnement relativement commun, que les entretiens menés dans le cadre de ce mémoire ont permis de découvrir. L'assemblée générale annuelle réunit l'ensemble des membres et ces dernier·ère·s votent les comptes, approuve le budget, élit ou confirme le comité et délibère sur les questions stratégiques de l'institution. Le comité de gestion, composé de cinq à sept membres dans les caisses étudiées, assure le fonctionnement de la caisse, du patrimoine, discute des demandes d'aide financière et prépare les décisions soumises à l'assemblée. Le président est historiquement le doyen de la branche aînée, c'est-à-dire le membre masculin le plus âgé de la branche principale de la lignée, même si cette règle tend aujourd'hui à laisser place à une élection fondée davantage sur la disponibilité et l'engagement des membres. Le patrimoine des caisses est généralement composé de trois éléments, recensés à travers mes entretiens : un patrimoine immobilier (domaines agricoles, appartements, bâtiments historiques), un portefeuille financier et un patrimoine archivistique (archives familiales, armoiries, généalogie, objets de mémoire). Puis, il y a également l'aide financière aux membres, plus précisément aux jeunes en études : les *stipendium*, ou bourse d'études, attribués aux étudiant·e·s membres (ou enfants de membres) pour financer leurs études.

Position de chercheuse

Transformer le familial en objet d'enquête

Je pense que ce chapitre s'impose, au vu du contexte, car l'origine de cette recherche est indissociable de ma trajectoire personnelle. Je suis née et j'ai grandi à Neuchâtel, au sein d'une famille dont l'histoire est étroitement liée à celle de la ville et du canton. Dans ce contexte, j'ai été familiarisée avec les références au passé familial, aux lignées, aux archives et aux institutions héritées et ces sujets occupent une place importante dans ma vie. Cette proximité avec le terrain constitue l'un des points de départ de ce mémoire et explique en partie mon intérêt pour le fonctionnement des caisses de famille, qui sont des institutions méconnues en dehors du cercle des familles concernées, mais qui continuent à jouer un rôle dans la vie de certaines familles nobles neuchâteloises. Il m'est difficile de situer le moment où j'ai pris conscience de cette inégalité, puisque j'ai toujours connu la caisse sous cette forme. J'ai grandi en sachant que mes cousins pourraient un jour en devenir membres et que ce ne serait pas mon cas. C'est ce décalage qui a nourri mon questionnement : une règle que je percevais comme inégalitaire peut et est toujours, dans le cadre familial, considérée comme « parfaitement ordinaire ». Ces expériences ont ainsi progressivement dépassé le cadre personnel pour devenir un questionnement de recherche. Lorsque j'ai commencé à chercher un sujet de mémoire, il m'a semblé évident qu'il y avait là un objet de recherche et par mon appartenance à l'une de ces familles, cela me permettait en outre d'accéder à un terrain qui est rarement accessible à des personnes extérieures.

Mes premières interrogations ne portaient pas directement sur les masculinités, mais concernaient davantage la place des femmes dans ces structures familiales et les modalités d'accès aux caisses de famille. Au fil des discussions, puis des premiers entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche, j'ai constaté que les débats autour de l'inclusion des femmes occupaient une place importante dans plusieurs familles et ces échanges ont constitué l'un des points de départ de mon enquête. À mesure que le terrain avançait, mon regard s'est toutefois déplacé sur les attentes adressées aux hommes, les responsabilités qui leur étaient confiées, les formes de socialisation qui les préparaient à occuper certaines positions ainsi que les manières dont les traditions familiales étaient transmises et incarnées. Progressivement, la question des masculinités est apparue comme un élément central permettant de comprendre le fonctionnement de ces institutions et les logiques qui les sous-tendent.

Mon nom de famille

Un autre élément important de ma position de chercheuse concerne mon rapport au nom de famille. En effet, sur mes papiers d'identité, je porte le nom de ma mère, qui est également celui sous lequel je suis inscrite à l'Université. Si, administrativement, je porte le nom de ma mère, c'est parce que mes parents n'étaient pas mariés lors de ma naissance. À cette époque, en 1999, la loi prévoyait qu'aux enfants nés hors mariage de porter le nom de leur mère. Au cours de mon école obligatoire, mes parents et moi avons décidé de faire usage des deux noms et ceci a, sans que ceci puisse être prédit, opéré un changement social. Mes parents étant toujours ensemble aujourd'hui, cette distinction entre mon identité administrative et mon identité sociale fait partie de mon quotidien. C'est ainsi que mon nom paternel est le plus souvent retenu pour me désigner, à l'exception des contextes où sont utilisés les prénoms et nom de famille écrits tels que sur les papiers d'identité. Ce dernier, associé à une famille noble neuchâteloise, est davantage reconnu localement que mon nom maternel, à consonance italophone. Cette double désignation fait que, selon les contextes, je ne suis pas perçue de la même manière.

Grandir à Neuchâtel m'a amenée à constater que ce nom de famille ne constitue pas uniquement un marqueur d'identification, mais est également porteur d'un ensemble de représentations sociales. Être associée à une famille à particule suscite régulièrement des suppositions concernant l'origine, la classe sociale, ou encore le patrimoine. Au fil de mon parcours scolaire, j'ai pris conscience que ce nom modifiait parfois le regard porté sur moi. À l'âge de treize ans, lorsque j'ai commencé à utiliser le nom de mon père à l'école, j'ai eu le sentiment que les interactions avec certain·e·s enseignant·e·s avaient changé et c'est cette perception qui a contribué à construire ma manière de réfléchir aux répercussions sociales d'un nom de famille. Paradoxalement, ces représentations ne correspondaient pas à l'éducation que j'ai reçue, ce qui influence mon choix d'utilisation de nom de famille au quotidien. En effet, l'usage de mon nom de famille paternel varie selon les contextes sociaux : dans certaines situations, je préfère ne pas le mentionner, tandis que dans d'autres, je sais qu'il est préférable de faire apparaître mes deux noms de famille. Cette gestion différenciée de mon nom témoigne ainsi la manière dont j'ai appris à anticiper les significations sociales qui lui sont associées selon les espaces dans lesquels je me trouve. Pourtant, au sein de ma famille proche, l'appartenance à cette lignée n'a jamais été présentée comme un privilège ou comme un motif de distinction. Au contraire, mes parents, grands-parents et oncles et tantes ont toujours insisté sur la discrétion et l'humilité, considérant que le nom ne devait pas être mis en avant. J'ai cependant observé que cette manière de vivre l'appartenance familiale n'était pas partagée par l'ensemble des membres de la famille

élargie et qu'elle variait également selon où les membres résidaient. Ayant grandi à Neuchâtel, où l'histoire de ces familles reste particulièrement présente dans la mémoire locale, j'ai été davantage confrontée aux effets sociaux de cette appartenance que certain·e·s de mes cousin·e·s ayant vécu ailleurs.

Ce que ma position m'a permis

Mon appartenance au milieu étudié a constitué une ressource importante tout au long de l'enquête. Dans un univers restreint, où les relations d'interconnaissance jouent un rôle central et où certaines informations circulent principalement dans des réseaux familiaux, l'accès au terrain aurait été plus difficile pour une personne totalement extérieure à ces familles. Cette proximité m'a d'abord permis d'accéder à des enquêté·e·s qui n'auraient peut-être pas accepté de participer à une recherche menée par quelqu'un qu'ils·elles ne connaissaient pas. Plusieurs entretiens ont été obtenus grâce à des recommandations, à des liens familiaux plus ou moins proches ou à des connaissances communes. Dans certains cas, les personnes rencontrées connaissaient ma famille avant même de me connaître personnellement. Cette familiarité a souvent permis d'établir rapidement une relation de confiance. Au-delà de l'accès aux enquêté·e·s, cette position m'a également permis de comprendre un ensemble de références, de codes et d'implicites qui structurent la vie de ces familles. Certaines expressions, certains récits généalogiques ou certaines plaisanteries revenaient régulièrement dans les entretiens sans toujours être explicités par les personnes interrogées. Une partie de ces éléments m'était déjà familière et c'est donc cette connaissance préalable qui m'a aidée à saisir certaines nuances et à replacer les discours recueillis dans leur contexte social et historique.

Toutefois, cette proximité ne signifie pas que je partageais nécessairement les mêmes expériences que les personnes rencontrées. Au contraire, les entretiens ont souvent mis en évidence la diversité des trajectoires et des rapports entretenus avec ces traditions familiales. Certain·e·s enquêté·e·s occupaient des positions centrales au sein de leur famille ou de leur caisse de famille, tandis que d'autres s'en tenaient davantage à distance. Les générations, les parcours professionnels ou encore les expériences personnelles produisaient également des manières différentes d'interpréter ces institutions. Cette position intermédiaire m'a également permis d'observer certaines tensions qui auraient pu demeurer moins visibles pour une personne extérieure au terrain. Les débats autour de l'ouverture des caisses aux femmes, les désaccords entre générations ou les différentes conceptions de la tradition familiale apparaissaient souvent dans les entretiens sous la forme de références implicites ou d'allusions à des discussions déjà

connues des membres de la famille. Parce que je partageais une partie de cet environnement social, ces références étaient plus facilement compréhensibles et pouvaient être approfondies au cours de l'entretien. Enfin, cette proximité m'a donné accès à des matériaux qui dépassent les seuls entretiens. Des conversations informelles, des souvenirs personnels, des observations réalisées lors de rencontres familiales ou encore la consultation d'archives familiales ont contribué à nourrir ma compréhension du terrain.

Les limites et les tensions de ma position

Au cours de l'enquête, j'ai progressivement pris conscience que ma relation à cet environnement était plus ambivalente qu'il n'y paraissait. J'en étais à la fois suffisamment proche pour comprendre certains codes et suffisamment éloignée pour ne pas occuper la même place que plusieurs des personnes interrogées. Cette situation est notamment liée à ma position de femme au sein d'institutions qui se sont historiquement construites autour de la transmission masculine. Bien que les familles étudiées connaissent aujourd'hui des évolutions importantes et que certaines d'entre elles aient engagé des réflexions sur l'inclusion des femmes, les caisses de famille demeurent marquées par une histoire où les hommes occupent, dans la majorité des cas, les principales positions de représentation, de décision et de transmission. En grandissant, certaines différences de traitement ou d'attentes m'ont parfois semblé naturelles, et difficile à remettre en question. Les discussions avec plusieurs enquêté·e·s m'ont notamment permis de prendre conscience du fait que certaines expériences que je considérais comme individuelles renvoyaient en réalité à des mécanismes plus larges de transmission des rôles et des identités de genre. Par exemple, le fait de porter le nom de ma mère participe également à cette position particulière. Cette configuration a donc suscité des interrogations où il m'a été nécessaire de donner des explications à mes enquêté·e·s.

Par ailleurs, enquêter sur un milieu auquel on appartient implique nécessairement de composer avec des relations préexistantes. Certaines personnes interrogées connaissaient ma famille, et/ou étaient de ma famille, et/ou avaient des liens anciens avec elle ou entretenaient des représentations associées à son nom. Comme dans tout groupe social, les relations entre lignées sont souvent anciennes et peuvent être marquées par des proximités, des rivalités ou des préjugés qui se transmettent parfois d'une génération à l'autre. Ces éléments ont pu influencer certains entretiens, tant dans la manière dont les enquêté·e·s se présentaient que dans les sujets qu'ils·elles choisissaient d'aborder ou d'éviter. Enfin, cette proximité avec le terrain implique

également des angles morts comme certaines dimensions des caisses de famille qui restent protégées par une forte confidentialité, tant entre les familles qu'au sein de celles-ci. À cela s'ajoute une limite directement liée à mon objet de recherche : en tant que femme, je n'ai pas pu accéder à certains documents, discussions ou réunions qui sont réservés aux hommes, y compris au sein de ma propre famille. Ainsi, ma position ne peut être réduite ni à celle d'une observatrice extérieure, ni à celle d'une participante ordinaire, mais se situe à l'intersection de plusieurs appartenances : descendante des familles étudiées, femme dans un contexte historiquement masculin, porteuse d'un nom qui brouille certaines logiques de filiation et sociologue cherchant à comprendre un contexte duquel je fais partie.

Ma position sur le terrain : objectivité et subjectivité

La question de ma position sur le terrain renvoie à celle de la place de la chercheuse dans la production des connaissances. Pendant longtemps, les sciences sociales ont été traversées par un idéal d'objectivité supposant qu'il était possible d'observer un phénomène social depuis une position extérieure et neutre. Les approches féministes, réflexives et ethnographiques ont largement remis en question cette conception du savoir en montrant que toute recherche est produite depuis un point de vue situé (Haraway, 1988). Dans cette perspective, il ne s'agit pas de nier l'influence de la chercheuse sur son terrain ou sur son analyse, mais au contraire de l'explicitier. Les connaissances produites par la recherche sont le résultat de rencontres, de relations sociales, d'expériences vécues et d'interprétations construites à partir d'une position particulière dans le monde social (Haraway, 1988). Comme le montre Jeanne Favret-Saada (1990) dans son enquête sur la sorcellerie dans le bocage français, certains phénomènes sociaux ne peuvent être appréhendés qu'à condition d'accepter d'être affecté par le terrain, cette implication ne constituant pas un obstacle à la recherche mais, au contraire, une condition d'accès à des dimensions de la réalité qui resteraient autrement invisibles (Favret-Saada, 1990). Cette idée résonne fortement avec ma propre enquête où je n'ai pas découvert les familles nobles neuchâteloises en entrant sur le terrain, mais j'ai procédé à une enquête sur des objets auxquels je suis familière. Les questions que je pose aujourd'hui comme chercheuse ne se proposent pas d'analyser un monde extérieur au mien, elles sont nées d'expériences, de discussions, de situations et d'interrogations qui m'ont toujours accompagnée.

Problématique et question de recherche

Les caisses de famille ont principalement été étudiées sous leurs dimensions historiques, juridiques et patrimoniales. Pourtant, leur fonctionnement ne se limite pas à la gestion d'un patrimoine familial. En définissant les conditions d'appartenance, en organisant la circulation de ressources et en réunissant différentes générations d'une même lignée, elles participent également à la manière dont la famille se maintient et se reproduit dans le temps. Les travaux consacrés à la reproduction des familles appartenant aux classes dominantes ont montré que cette continuité ne repose pas uniquement sur la transmission de ressources économiques. Elle passe également par celle d'un nom, d'une mémoire, de relations, de dispositions et de positions sociales. Ces mécanismes sont par ailleurs traversés par des rapports de genre : hommes et femmes n'occupent pas les mêmes places dans la transmission et l'administration des ressources familiales (Bessière & Gollac, 2020). Dans le cas des caisses de famille neuchâteloises, cette dimension est particulièrement visible puisque plusieurs d'entre elles ont historiquement réservé certains droits et certaines fonctions aux descendants masculins.

Cette recherche est d'abord partie de l'exclusion des femmes de ces institutions. Le terrain a cependant progressivement déplacé le questionnement. Les entretiens ne faisaient pas seulement apparaître les droits dont les femmes avaient été privées, mais aussi les places occupées par les hommes, les responsabilités qui leur étaient attribuées et les manières dont ils apprenaient à participer à la continuité familiale. L'exclusion des femmes pouvait dès lors être appréhendée comme l'une des dimensions d'une organisation plus large de la transmission autour des hommes. Interroger celles qui en ont été exclues conduisait ainsi à s'intéresser à ceux que l'institution avait, à l'inverse, désignés comme héritiers. Les travaux sur les masculinités permettent d'interroger ce processus en considérant les positions masculines non comme allant de soi, mais comme socialement produites et reconnues (Connell & Messerschmidt, 2005). Appliquée aux caisses de famille, cette perspective permet de déplacer l'analyse : il ne s'agit plus seulement de constater que les hommes y ont historiquement occupé une position privilégiée, mais de comprendre comment cette position se construit, ce qu'elle implique et comment elle se transmet. Les transformations actuelles des caisses, notamment autour de l'intégration des femmes, permettent également d'observer la remise en question de certaines de ces positions. La question de recherche est donc la suivante : **Comment les caisses de famille participent-elles à la production et à la transmission de positions masculines au sein des familles bourgeoises/nobles neuchâteloises ?**

Cadre théorique

1. Penser la masculinité comme un rapport social

1.1 La masculinité hégémonique

Les travaux de Raewyn Connell constituent un point de départ important pour penser la masculinité non comme une identité masculine unique, mais comme un ensemble de positions construites au sein des rapports sociaux de genre (Connell, 1995). Parler de « masculinités » au pluriel permet de rompre avec l'idée selon laquelle il existerait une manière universelle d'être un homme. Ces configurations varient selon les contextes historiques et sociaux et doivent surtout être appréhendées en se définissant les unes par rapport aux autres, dans des rapports de domination, de subordination, de complicité ou de marginalisation (Connell, 1995). C'est dans cette perspective que l'autrice développe le concept de masculinité hégémonique. Celui-ci désigne donc la configuration de pratiques qui, dans un contexte donné, bénéficie d'une légitimité particulière et contribue à rendre acceptable un ordre de genre fondé sur la position dominante des hommes (Connell & Messerschmidt, 2015 : 155). L'intérêt de ce concept réside donc dans l'analyse des rapports de pouvoir qui rendent certaines manières d'incarner la masculinité plus légitimes que d'autres (Connell & Messerschmidt, 2015 : 155). Les auteur·ice·s expliquent le fait que la masculinité hégémonique n'est jamais définitivement acquise, mais peut être contestée, négociée et transformée (Connell & Messerschmidt, 2005). L'autrice distingue donc plusieurs positions au sein des rapports de genre, qui forment une typologie des masculinités. La masculinité hégémonique désigne le modèle dominant, tandis que les masculinités complices, subordonnées et marginalisées occupent des positions différentes dans cette hiérarchie. Cette typologie permet ainsi d'appréhender conjointement les rapports de domination entre hommes et femmes et les hiérarchies qui traversent le groupe des hommes lui-même (Connell, 1995).

1.2 Socialisation et reconnaissance entre hommes

Les masculinités ne peuvent pas être appréhendées uniquement à partir des rapports hiérarchiques qui les structurent. Il faut également comprendre comment certaines manières d'être un homme s'acquièrent au cours de la socialisation, se voient attribuer une valeur particulière et finissent par apparaître comme légitimes dans un contexte social donné. Connell, Hearn et Kimmel (2005) inscrivent précisément l'étude des masculinités dans une perspective

constructiviste : les hommes et les masculinités doivent être appréhendés comme socialement construits, produits et reproduits, plutôt que comme l'expression de caractéristiques naturelles (Kimmel & al., 2005). Ils insistent également sur leur caractère variable selon les périodes historiques, les contextes sociaux et les trajectoires individuelles, ainsi que sur leur articulation avec d'autres rapports sociaux, notamment de classe. Cette perspective conduit à déplacer l'analyse d'une conception de la masculinité comme propriété individuelle vers les relations et les contextes institutionnels dans lesquels elle se construit (Kimmel et al., 2005). Les auteurs proposent ainsi d'analyser conjointement la reproduction institutionnelle des masculinités et les interactions à travers lesquelles celles-ci sont pratiquées. Les relations avec les autres hommes, mais également avec les femmes, peuvent contribuer à reproduire, négocier ou contester les inégalités de genre.

1.3 Une domination inscrite dans les institutions

Dans le prolongement des travaux de Kimmel & al., Jeff Hearn (2004) invite à ne pas concentrer exclusivement l'analyse sur la masculinité hégémonique, mais à considérer plus directement l'hégémonie des hommes "*the hegemony of men*" (Hearn, 2004). Ce déplacement permet de passer de l'étude des formes socialement valorisées des masculinités à celle des processus par lesquels les hommes, en tant que catégorie sociale, occupent et maintiennent des positions privilégiées dans différents espaces sociaux. L'auteur souligne en effet une difficulté liée à certaines utilisations du concept de masculinité hégémonique : en cherchant à identifier les caractéristiques d'une masculinité dominante, l'analyse risque de déplacer l'attention des rapports de pouvoir vers les identités ou les comportements individuels des hommes (Hearn, 2004). L'enjeu consiste dès lors à étudier non seulement quelles masculinités sont valorisées, mais également comment le pouvoir des hommes est organisé, légitimé et reproduit (Hearn, 2004). L'approche proposée par l'auteur permet de déplacer l'analyse des seules attitudes individuelles vers les rapports de pouvoir dans lesquels les hommes sont inscrits. En effet, il souligne que le pouvoir des hommes ne doit pas être compris comme une propriété détenue uniformément par tous les individus masculins. Ce pouvoir peut prendre des formes structurelles aussi bien qu'interpersonnelles, publiques ou privées, explicites ou plus diffuses, et notamment s'exercer à travers des pratiques considérées comme ordinaires ou allant de soi (Hearn, 2004: 51). En proposant de distinguer les notions de la masculinité hégémonique vers l'hégémonie des hommes, Hearn invite ainsi à interroger les processus sociaux et institutionnels

qui contribuent à constituer les hommes comme catégorie sociale et à reproduire leur position dans les rapports de genre.

2. La reproduction familiale

Ce deuxième chapitre analyse la famille comme espace de reproduction sociale et de structuration des rapports de genre. Si les études sur les masculinités permettent de comprendre comment se construisent et se hiérarchisent différentes manières d'être un homme, elles ne suffisent pas à expliquer les conditions sociales et familiales qui permettent à certaines positions masculines de se maintenir dans le temps. Dès lors, il s'agit de s'intéresser aux mécanismes de transmission qui traversent la famille, entendue comme un espace de parenté, mais aussi comme un lieu de circulation des ressources.

2.1 La reproduction sociale comme transmission de différentes formes de capital

La reproduction sociale désigne les processus par lesquels les positions et les inégalités sociales tendent à se maintenir dans le temps et à se transmettre entre générations. Les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron sur l'éducation mettent en évidence le rôle de l'héritage culturel familial dans la production et la reproduction des inégalités scolaires. Ils montrent notamment que la distribution inégale du capital culturel entre les classes sociales contribue à différencier les trajectoires scolaires, l'institution scolaire valorisant des dispositions et des compétences culturelles inégalement acquises au sein des familles (Bourdieu & Passeron, 1970, cités dans Jourdain & Naulin, 2011). La famille occupe, dans cette perspective, une place importante dans la transmission de ressources culturelles et de dispositions qui ne sont pas également valorisées par l'institution scolaire (Jourdain & Naulin, 2011). Bourdieu approfondit par la suite cette analyse en distinguant différentes formes de capital. Le capital culturel peut ainsi exister sous trois états : incorporé, objectivé et institutionnalisé (Jourdain & Naulin, 2011 : 12). À ces ressources culturelles et économiques s'ajoute le capital social, entendu comme l'ensemble des ressources liées à la possession d'un réseau durable de relations d'interconnaissance et de reconnaissance (Jourdain & Naulin, 2011: 14). À cette analyse des capitaux se joint également celle de leur reconnaissance sociale. En effet, une ressource dépend aussi de la manière dont elle est perçue et reconnue dans un espace social donné. Bourdieu désigne comme capital symbolique cette forme prise par différentes espèces de capital lorsqu'elles sont reconnues comme légitimes (Jourdain & Naulin, 2011: 8). Ces différentes

formes de capital permettent ainsi d'appréhender la reproduction sociale comme un processus qui engage une pluralité de ressources, qu'elles soient économiques, culturelles, sociales et symboliques, et dont la transmission contribue au maintien des positions sociales au fil des générations. Dans le cadre de ce mémoire, cette approche permet d'élargir l'analyse de la transmission familiale au-delà de sa dimension patrimoniale et d'interroger l'ensemble des ressources qui circulent au sein des familles.

2.2 Les familles comme institutions de reproduction

L'analyse de la reproduction sociale suppose de s'intéresser aux collectifs qui organisent cette transmission et travaillent à leur propre continuité. La famille occupe, de ce point de vue, une position particulière : elle n'est pas seulement le lieu dans lequel circulent des biens entre générations, mais un espace où se construisent et se maintiennent des appartenances, des obligations et des représentations de la continuité familiale. Les travaux de Monique de Saint Martin sur l'aristocratie permettent précisément de déplacer l'analyse de la transmission patrimoniale vers celle de la reproduction du groupe familial lui-même. Dans *L'Espace de la noblesse* (1993), l'autrice montre que le maintien des familles aristocratiques ne repose pas uniquement sur la conservation d'un patrimoine économique. Il suppose un ensemble de pratiques contribuant à entretenir la cohésion du groupe et à préserver la valeur attachée à son appartenance : mémoire généalogique, alliances, sociabilités, rapports au nom et à l'histoire familiale participent à la reproduction d'un univers social qui ne peut se maintenir par la seule transmission des biens (de Saint Martin, 1993). La famille apparaît alors comme un collectif dont la continuité doit être activement produite d'une génération à l'autre. Cette perspective permet notamment de prendre au sérieux la notion de lignée. Celle-ci ne désigne pas simplement une succession biologique de générations. Pour qu'une continuité familiale existe socialement, il faut que des individus se reconnaissent comme membres d'un même groupe, entretiennent une mémoire commune et accordent de la valeur à cette appartenance (de Saint Martin, 1993 : 91). La généalogie, le patronyme, les récits relatifs aux ancêtres ou la conservation de certains lieux et objets peuvent participer à matérialiser cette continuité.

Les recherches d'Éric Mension-Rigau sur les familles de l'ancienne noblesse et de la grande bourgeoisie prolongent cette réflexion en accordant une attention particulière aux modalités ordinaires de la transmission. L'apprentissage de l'appartenance familiale passe par la fréquentation de lieux, la répétition de pratiques, les réunions familiales, les récits généalogiques et plus généralement par une socialisation quotidienne au cours de laquelle

s'acquièrent des manières de se comporter et de se représenter sa place dans la famille (Mension-Rigau, 2019). La continuité du groupe dépend donc de la capacité à transmettre un patrimoine, mais également des dispositions nécessaires pour reconnaître la valeur de cet héritage et se considérer comme responsable de sa préservation (Mension-Rigau, 2019). La reproduction familiale comporte dès lors une dimension à la fois matérielle et symbolique. Préserver un bien ou transmettre un nom ne suffit pas si les générations suivantes cessent d'accorder de la valeur à ce qu'elles reçoivent. La transmission implique donc aussi un travail de légitimation : certaines histoires sont racontées, certaines figures familiales valorisées, certaines pratiques maintenues parce qu'elles donnent une signification à l'appartenance au groupe, et ceci contribue à inscrire les membres présents dans une temporalité qui les dépasse, en reliant les générations passées à celles qui sont encore à venir (Mension-Rigau, 2019).

2.3 La figure de l'héritier

Aborder sociologiquement les mécanismes de reproduction et de transmission implique de revenir sur la figure de l'héritier, centrale dans les travaux de Bourdieu. Dans *Les Héritiers* (1964), Bourdieu et Passeron montrent que la réussite scolaire des enfants des classes supérieures ne tient pas à des dons naturels, mais à une culture acquise « comme par osmose » dans le milieu familial (Fournier, 2008 : 20). Cette conception de l'héritage peut être prolongée par les travaux consacrés à la reproduction des familles aristocratiques et de la grande bourgeoisie. Dans ces groupes, l'héritage dépasse la transmission patrimoniale pour englober l'appartenance à une lignée. Le nom de famille y joue un rôle central : au-delà de l'identification individuelle, il inscrit son porteur dans une généalogie et signale son appartenance à un groupe. Les titres, les savoirs généalogiques ou les réseaux de parenté participent ainsi activement à la production et à l'entretien de cette appartenance (De Saint Martin, 1993). Cette appartenance est elle-même l'objet d'une transmission qui repose sur la répétition de pratiques familiales et des références au passé commun (Mension-Rigau, 1994). C'est par cette répétition que les individus s'inscrivent dans une histoire qui dépasse leur trajectoire personnelle et que s'assure la continuité symbolique du groupe. L'héritage peut ainsi être entendu dans une acception élargie : il concerne à la fois des ressources, des dispositions et des formes d'appartenance dont la transmission participe à la reproduction du groupe familial.

2.4 Le genre et le capital

Les approches de la reproduction sociale présentées précédemment permettent de comprendre comment les familles transmettent des ressources et travaillent à maintenir leur position au fil des générations. Elles présentent toutefois un risque lorsqu'elles sont mobilisées indépendamment d'une analyse des rapports de genre : celui de considérer « la famille » comme un groupe relativement homogène, dont les membres participeraient de manière équivalente aux stratégies de transmission et bénéficieraient de façon comparable des ressources familiales. Or, les positions occupées au sein de la parenté sont différenciées. Être père ou mère, fils ou fille, frère ou sœur ne donne pas nécessairement accès aux mêmes ressources ni aux mêmes possibilités de participer à leur transmission.

C'est précisément ce que montrent Céline Bessière et Sibylle Gollac dans *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités* (2020). À partir d'enquêtes consacrées notamment aux héritages, aux séparations conjugales et aux pratiques des professionnel·les du droit, les autrices proposent de considérer la famille comme une institution économique au sein de laquelle le capital est produit, accumulé, évalué, contrôlé et transmis. Cette perspective conduit à remettre en cause une représentation de la famille comme espace principalement affectif qui serait extérieur aux rapports économiques (Bessière & Gollac, 2020 : 19-20). Les relations familiales constituent au contraire l'un des lieux dans lesquels s'organisent les mécanismes de reproduction des positions sociales.

L'apport central des autrices consiste à montrer que ces mécanismes de reproduction sont eux-mêmes structurés par les rapports de genre. L'existence d'un droit formellement égalitaire en matière de propriété et d'héritage ne garantit pas une répartition égalitaire du patrimoine entre femmes et hommes. L'observation des pratiques concrètes de transmission fait apparaître des arrangements familiaux qui peuvent favoriser les hommes, notamment lorsqu'il s'agit de conserver certains biens considérés comme importants pour la continuité économique ou symbolique de la famille (Bessière & Gollac, 2020). Dans les familles d'indépendants étudiées par les autrices, la position du « fils préféré » illustre notamment la manière dont certains fils peuvent être privilégiés pour recevoir les biens que la famille estime nécessaire de conserver, tels qu'une entreprise, une exploitation ou un bien immobilier familial (Bessière & Gollac, 2020). La notion de « genre du capital » permet ainsi de penser conjointement rapports sociaux de classe et rapports sociaux de genre. Les stratégies familiales de reproduction ne maintiennent donc pas seulement des positions dans la structure de classe, mais peuvent simultanément

contribuer à reproduire des inégalités entre les genres. Inversement, les rapports de genre participent à déterminer les conditions dans lesquelles le capital familial peut être accumulé, conservé et transmis (Bessière & Gollac, 2020). Les autrices montrent ainsi que les conjoint·e·s, les frères et sœurs ou les pères et les mères n'occupent pas des positions équivalentes dans ces stratégies et n'en retirent pas les mêmes bénéfices. Cette perspective apporte un correctif important aux approches de la reproduction sociale mobilisées dans la partie précédente. Parler de « stratégies familiales », de « patrimoine familial » ou encore de « continuité de la lignée » peut en effet masquer les rapports de pouvoir internes au groupe si l'on ne cherche pas à déterminer quels membres disposent effectivement du pouvoir de conserver ou de transmettre l'héritage. La reproduction familiale est ainsi appréhendée comme un processus traversé par des rapports de classe et des rapports de genre, et se retrouve à une forme d'intersectionnalité. Le maintien du groupe familial et la reproduction des hiérarchies entre ses membres ne constituent pas nécessairement deux processus distincts, mais peuvent se produire à travers les mêmes pratiques de transmission.

Les perspectives théoriques mobilisées dans ce chapitre constituent le cadre à partir duquel seront analysés les processus de reproduction sociale étudiés dans ce mémoire. Ces dernières permettent de penser donc conjointement la transmission familiale et les rapports de genre qui, bien que distinctes, sont étroitement liées. Les travaux sur les masculinités permettent de saisir la manière dont celles-ci se construisent dans des rapports sociaux hiérarchisés et s'inscrivent dans des cadres institutionnels. La reproduction sociale met, quant à elle, en lumière les mécanismes par lesquels des capitaux se transmettent entre les générations. Enfin, les travaux sur le genre du capital permettent d'articuler ces deux perspectives en montrant que la transmission familiale est elle-même traversée par des rapports de genre et que les membres d'une même famille n'occupent pas des positions équivalentes face aux ressources et à leur transmission.

Méthodologie

1. Démarche qualitative et construction du terrain

Ce travail de recherche s'inscrit dans une démarche qualitative et inductive. Le cadre théorique et les axes d'analyse n'ont pas été entièrement définis avant l'entrée sur le terrain, mais se sont construits progressivement au fil de l'enquête (Strauss & Corbin, 2004). Les premiers entretiens, les observations et les lectures menées en parallèle ont fait émerger plusieurs questionnements autour de la transmission familiale, des traditions, des rapports de genre et de la place occupée par les caisses de famille au sein des familles bourgeoises et nobles neuchâtelaises. La démarche a ainsi reposé sur un va-et-vient entre les matériaux recueillis et les outils théoriques mobilisés pour les interpréter. Mon intérêt initial pour les caisses de famille est lié à ma propre proximité avec ce milieu social. Les implications de cette position seront développées dans le chapitre consacré à ma position de chercheuse. D'un point de vue méthodologique, elle explique néanmoins en partie la construction de l'objet : l'enquête est partie de pratiques et d'institutions qui m'étaient familières, mais que le travail de recherche m'a conduite à considérer autrement et à interroger sociologiquement. Ce choix épistémologique s'inscrit dans une tradition de recherche qualitative qui privilégie la compréhension des significations que les acteur·ice·s donnent à leurs pratiques (Becker, 2002).

Une première phase exploratoire a consisté à consulter les travaux disponibles sur les caisses de famille, leur histoire et leur statut juridique, parallèlement à des lectures portant sur les familles nobles, la reproduction sociale, les rapports de genre et la transmission patrimoniale. Ces recherches ont été accompagnées de premiers échanges avec des membres des familles concernées ainsi qu'avec des professionnel·le·s des archives. Cette phase m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement des caisses, mais aussi de préciser les contours du terrain et les personnes susceptibles d'être rencontrées. La délimitation de l'enquête a elle-même évolué au cours de cette phase en fonction des possibilités d'accès et des éléments ressortant de ces premiers échanges (Beaud & Weber, 2010). En effet, le projet était initialement centré sur les caisses de famille et leurs membres. Les premiers contacts ont cependant montré que toutes les familles bourgeoises/nobles neuchâtelaises ne disposaient pas nécessairement d'une caisse, alors même que des pratiques de transmission, des références au nom, à la lignée ou à certaines traditions apparaissaient également dans leurs récits. J'ai donc choisi de ne pas limiter le terrain

aux seul·e·s membres de caisses, mais d'intégrer plus largement des descendant·e·s de ces familles. Ce choix permet notamment de distinguer ce qui relève spécifiquement de la caisse de ce qui appartient plus largement à la socialisation et aux formes de transmission propres à ces familles. Le canton de Neuchâtel constitue à cet égard un terrain circonscrit particulièrement adapté à cette recherche où plusieurs caisses de famille y sont encore présentes et les familles rencontrées partagent une histoire sociale et locale, tout en présentant des situations différentes dans leur rapport à ces institutions et aux traditions familiales. L'objectif n'est donc pas d'établir une comparaison entre cantons, ni de prétendre rendre compte de l'ensemble de la bourgeoisie ou noblesse suisse, mais d'étudier les mécanismes de transmission à partir d'un espace social et géographique délimité.

Enfin, le caractère inductif de la démarche s'est particulièrement manifesté dans la place prise par les rapports de genre au cours de l'enquête. Le projet portait initialement sur la transmission des traditions et sur l'exclusion historique des femmes de certaines caisses. Les entretiens ont progressivement fait apparaître une autre dimension : les personnes rencontrées ne parlaient pas seulement de la place accordée ou refusée aux femmes, mais également des responsabilités, des attentes et des rôles transmis aux hommes. La question des masculinités s'est donc imposée au cours du terrain plutôt qu'en amont de celui-ci. Cette évolution a conduit à adapter progressivement le guide d'entretien et à approfondir, lors des rencontres suivantes, les questions relatives à la socialisation familiale, aux rôles attribués aux hommes et aux femmes, à la transmission du nom et du patrimoine ainsi qu'aux transformations contemporaines des caisses de famille.

2. Constitution du corpus et accès au terrain

Le corpus principal de cette recherche est constitué de sept entretiens réalisés auprès de descendant·e·s de familles bourgeoises/nobles neuchâteloises, auxquels s'ajoute un entretien d'expert mené avec Youssef Bessourour, historien et archiviste ayant travaillé sur les caisses de famille. Au total, quatorze personnes ont été contactées dans le cadre de la constitution du terrain. Sept descendant·e·s ont accepté de participer à un entretien. L'objectif était de réunir des profils suffisamment différents pour confronter plusieurs expériences de la transmission familiale. Les personnes rencontrées sont âgées de 19 à 73 ans, ce qui a permis de faire couvrir plusieurs générations. Le corpus comprend cinq hommes et deux femmes, auxquels s'ajoute l'entretien d'expert. Les situations vis-à-vis des caisses sont également diverses : certaines personnes occupent ou ont occupé des fonctions dans leur comité, d'autres y participent comme

membres, tandis que les plus jeunes entretiennent un rapport différent à l'institution et à ses éventuelles transformations. De plus, l'accès aux enquêtés s'est principalement construit par interconnaissance. Mon appartenance à l'une des familles étudiées a facilité les premières prises de contact, puis certaines rencontres en ont rendu possibles d'autres, par recommandations successives. Cette manière d'entrer sur le terrain a été particulièrement utile dans le cas d'institutions privées et relativement discrètes, pour lesquelles une sollicitation extérieure aurait probablement donné accès à un matériau différent. Plusieurs personnes savaient ainsi, avant même l'entretien, à quelle famille j'appartenais ou connaissaient certains membres de mon entourage. Cette facilité d'accès ne doit toutefois pas être considérée comme un simple avantage méthodologique, car cela a également structuré la relation d'enquête (Beaud & Weber, 2010).

Cependant, la constitution du corpus ne s'est pas limitée aux entretiens semi-directifs. Ma proximité avec le milieu enquêté a rendu difficile une délimitation stricte du terrain dans le temps et dans l'espace. Au cours de la recherche, les caisses de famille et les transformations en cours ont régulièrement été abordées dans des conversations avec des membres de ma famille, des membres d'autres caisses ou des personnes familières de ces institutions. Ces échanges ont eu lieu aussi bien lors de rassemblements familiaux ou de rencontres liées aux caisses que dans des situations plus ordinaires, notamment lorsque mon sujet de mémoire était évoqué. Le terrain s'est ainsi prolongé dans des interactions qui ne relevaient pas, au départ, d'un dispositif d'enquête formel. Ces échanges constituent un matériau complémentaire, distinct des entretiens semi-directifs enregistrés et retranscrits. Ils s'apparentent à des entretiens conversationnels informels, dans lesquels les questions et les thèmes se déploient au fil de l'interaction, sans guide d'entretien préalablement fixé (Patton, 2015). Leur nombre exact ne peut être établi, dans la mesure où ils n'ont pas été identifiés ni comptabilisés systématiquement au moment où ils se déroulaient. Il m'est donc difficile d'en donner un nombre précis, car ces échanges ayant eu lieu régulièrement tout au long de l'enquête. Lorsque certaines conversations me semblaient pertinentes pour la recherche, j'en notais les principaux éléments dans un carnet de notes de terrain.

3. Les entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs constituent le matériau principal de cette recherche. Sept entretiens ont été réalisés au total, dont trois entretiens ont eu lieu en présence et quatre par téléphone ou en visioconférence. Leur durée a varié entre 30 minutes et une heure et demie, et ont tous été

enregistrés avec l'accord des personnes rencontrées, puis retranscrits intégralement. L'enregistrement permettait de privilégier l'échange pendant l'entretien plutôt qu'une prise de notes exhaustive, tout en conservant ensuite les formulations précises des enquêté·e·s pour l'analyse. Le choix de l'entretien semi-directif se justifie par la nature compréhensive de l'enquête. En effet, il permet de s'appuyer sur une grille thématique tout en laissant aux personnes interrogées une marge suffisante pour développer leurs expériences, leurs interprétations et leurs catégories de pensée. Dans cette perspective, l'entretien est une interaction au cours de laquelle le sens se construit progressivement entre l'enquêteur·euse et l'enquêté·e (Kaufmann, 2016).

Une partie importante de l'enquête porte sur des expériences familiales, des souvenirs d'enfance, des pratiques parfois informelles et des traditions dont les enquêté·e·s ne parlent pas nécessairement en termes sociologiques. Il importait donc de leur laisser suffisamment d'espace pour raconter leur histoire familiale et leur rapport à ces institutions, tout en disposant de thèmes communs permettant de confronter les différents entretiens. Le guide d'entretien était organisé autour de plusieurs dimensions : l'histoire familiale et le rapport au nom, les souvenirs liés à la caisse et aux réunions familiales, les formes de transmission entre générations, les aides et ressources éventuellement reçues, les rôles occupés par les hommes et les femmes ainsi que les transformations contemporaines de ces institutions. Il n'a cependant pas été utilisé comme un questionnaire fixe. L'ordre des thèmes variait en fonction des récits et certaines questions n'étaient pas pertinentes pour l'ensemble des personnes rencontrées.

Le guide a également évolué au cours du terrain. Les premiers entretiens accordaient davantage de place au fonctionnement des caisses et à l'exclusion des femmes. À mesure que les récits faisaient apparaître des différences dans la socialisation des garçons et des filles, la répartition des responsabilités ou les manières de représenter la famille, ces dimensions ont pris davantage de place dans les entretiens suivants. Cette souplesse a permis d'approfondir des thèmes qui n'avaient pas nécessairement été identifiés comme centraux au début de la recherche.

4. Observations et notes de terrain

Les entretiens ont été complétés par des observations réalisées au cours de l'enquête. Celles-ci ne relèvent pas d'une observation participante menée sur une période continue ou à un moment donné précis, mais correspondent plutôt à différents moments de la vie familiale auxquels j'ai

pu assister : événements, rencontres et discussions informelles, ainsi que certaines situations dans lesquelles les pratiques de transmission ou les rapports entre membres de la famille devenaient directement observables. Ma présence dans ces espaces ne commence par ailleurs pas avec le mémoire, puisque certains d'entre eux font partie de mon environnement familial. L'enjeu méthodologique a donc consisté à « entrer » dans un terrain connu, et observer des pratiques qui m'étaient parfois déjà familières, et de réussir à prendre la distance avec. Ces situations ont fait l'objet de notes de terrain rédigées pendant ou après les événements selon les possibilités. J'y consignais les scènes observées, les discussions dont je gardais la trace, mais également les interrogations, surprises ou malaises suscités par certaines situations. Ces notes ont joué un rôle important dans le processus de recherche et plus particulièrement dans ma position de chercheuse, notamment parce qu'elles m'ont permis de revenir sur des éléments qui, en raison de ma familiarité avec le terrain, auraient facilement pu rester dans l'ordre de l'évidence.

Cependant, j'avais souhaité compléter les entretiens et les échanges informels par une observation participante lors d'une assemblée générale de ma propre caisse de famille. Cette séance présentait un intérêt particulier pour mon enquête, puisque j'avais appris que la question de la modification des statuts et de l'ouverture de la caisse aux femmes devait y être discutée. J'ai donc demandé au président l'autorisation d'y assister dans le cadre de mon mémoire. Cette demande m'a été refusée. Le refus m'a été communiqué par écrit et justifié par l'article 12 des statuts, qui prévoit notamment que les membres admis s'engagent à « *garder le silence sur tout ce qui se traitera dans les assemblées* ». L'accès à l'assemblée étant réservé aux membres, mon statut de descendante femme ne me permettait donc pas d'assister aux discussions que je souhaitais observer. Je n'ai dès lors pas pu mener l'observation participante initialement envisagée. Cette impossibilité d'accès constitue néanmoins un élément du terrain. En effet, l'observation participante vise à saisir les pratiques sociales dans leur contexte naturel, tout en donnant accès aux dimensions non verbales, gestuelles et atmosphériques que le discours seul ne restitue pas (Becker, 1958 ; Goffman, 1973). Le fait de ne pas avoir pu observer l'assemblée ne constitue donc pas une observation participante au sens méthodologique du terme, mais les conditions de ce refus doivent être prises en compte dans l'analyse des conditions d'accès au terrain.

Enfin, l'enquête s'appuie sur différents matériaux, notamment des statuts et règlements de caisses de famille, des publications généalogiques, des archives et certains documents

familiaux. Le recours à ces différents matériaux relève d'une logique de triangulation, qui consiste à croiser plusieurs méthodes et sources afin d'accéder à différentes dimensions d'un même objet (Denzin, 1978). Ainsi, les entretiens, les observations et les documents ont permis de confronter les discours, les pratiques et les règles formelles qui structurent les caisses de famille.

5. Traitement et analyse des données

Les entretiens ont été intégralement retranscrits puis relus à plusieurs reprises afin d'identifier les thèmes récurrents, mais également les différences et les contradictions entre les récits. Une première lecture a permis de repérer les thèmes qui revenaient régulièrement dans les entretiens : le rapport au nom, les réunions familiales, l'accès aux ressources de la caisse, les souvenirs d'enfance, la transmission entre générations, les rôles attribués aux hommes et aux femmes, la discrétion familiale ou encore les débats autour de la modification des statuts. Ces premiers regroupements ont ensuite été confrontés les uns aux autres et mis en relation avec les lectures théoriques. L'analyse a ainsi procédé par allers-retours entre les entretiens, les notes de terrain et la littérature. Certaines catégories initialement très descriptives ont progressivement été reformulées sous la forme de mécanismes plus généraux. Les récits portant sur les réunions familiales, les responsabilités confiées aux garçons ou certaines pratiques rituelles ont par exemple conduit à interroger la socialisation à une position d'héritier ; les discours concernant les aides financières, les biens ou les archives ont été rapprochés des mécanismes de reproduction familiale ; les pratiques de discrétion et les sociabilités internes ont fait apparaître des formes de fermeture et d'entre-soi. Ce dispositif s'inspire de la distinction entre description dense et réflexivité, qui permet de ne pas confondre ce qui a été observé avec l'interprétation qui en est faite proposée par (Geertz, 1973). Dans la continuité de cette démarche, j'ai choisi de rédiger certaines parties de ce mémoire à la première personne du singulier. L'usage du « je », courant en ethnographie féministe, permet d'explicitier la position de la chercheuse dans la production et l'analyse des matériaux plutôt que de l'effacer derrière une écriture impersonnelle (Reinharz, 1992).

Une attention particulière a également été portée aux cas qui ne correspondaient pas aux tendances les plus fréquemment observées. Les différences entre familles, générations ou entre trajectoires individuelles ont permis de ne pas considérer la transmission comme un processus homogène et de ne pas construire l'analyse uniquement à partir des éléments qui confirmaient

l'interprétation, mais également de prêter attention à ceux qui la mettaient à l'épreuve (Becker, 2002). Certains enquêté·e·s ont par exemple grandi dans un rapport très étroit aux réunions et aux traditions familiales, tandis que d'autres ont été beaucoup moins exposés à ces espaces. Ces contrastes permettent de mieux identifier les conditions dans lesquelles certaines dispositions sont transmises, plutôt que de considérer leur acquisition comme automatique. Les axes finalement retenus résultent ainsi d'un processus progressif de regroupement, de comparaison et d'interprétation des matériaux (Paillé & Mucchielli, 2021). L'objectif n'est pas de mesurer la fréquence des pratiques observées, mais d'identifier les mécanismes par lesquels des ressources, des positions et des manières d'appartenir à la famille sont transmises, ainsi que les situations dans lesquelles ces mécanismes sont discutés ou remis en question.

6. Présentation des enquêté·e·s

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des personnes rencontrées. Afin de préserver leur anonymat dans un milieu d'interconnaissance relativement restreint, seules les informations nécessaires à la compréhension de leur position dans l'enquête sont indiquées. Les professions, les liens de parenté précis et, lorsque cela n'est pas indispensable à l'analyse, l'appartenance à une caisse particulière ne sont pas mentionnés.

Enquêté·e	Âge	Genre	Position par rapport à la caisse	Type d'entretien	Date	Modalité	Durée approx.
Sébastien*	65 ans	Homme	Membre du comité	Semi-directif	01.05.26	En présentiel	env. 1h
Maxime*	24 ans	Homme	Descendant	Semi-directif	22.05.26	En présentiel	env. 1h30
Titouan*	19 ans	Homme	Descendant	Semi-directif	05.06.26	En visioconférence	env. 1h30
Thomas*	31 ans	Homme	Descendant	Semi-directif	29.04.26	En présentiel	env. 45 min
Julien*	46 ans	Homme	Membre	Semi-directif	20.05.26	En visioconférence	env. 40 min
Sophie*	73 ans	Femme	Membre du comité	Semi-directif	27.04.26	Entretien téléphonique	env. 30 min

Claire*	30 ans	Femme	Membre du comité	Semi- directif	07.04.26	En présentiel	env. 1h
Youssef Bessourour	—	Homme	Historien et archiviste	Entretien d'expert	03.07.26	Entretien téléphonique	env. 30 min

**pseudonymes*

Analyse

Partie I : Masculinités

Cette première partie analyse la place occupée par les hommes dans les familles étudiées et les mécanismes qui contribuent à la produire et à la transmettre. Il s'agit d'examiner les formes de masculinité valorisées sur le terrain, leur articulation avec des dispositions de classe, ainsi que les processus de socialisation qui préparent certain·e·s descendant·e·s à occuper une position d'héritier·ère. L'analyse porte également sur la manière dont ces positions masculines sont inscrites dans le fonctionnement même des caisses de famille.

1.1 La masculinité hégémonique

Les récits des enquêté·e·s font apparaître certaines manières d'être un homme comme particulièrement valorisées au sein des familles étudiées. Ces attentes ne sont pourtant presque jamais formulées explicitement. En effet, aucun·e enquêté·e ne définit directement ce que serait un « bon » représentant masculin de la famille.

Les repas et les fêtes de famille constituent un premier espace où cette distribution des positions devient perceptible. Thomas décrit notamment les fêtes de Noël et de Pâques organisées chez ses grands-parents comme des moments au cours desquels les rôles de chacun semblent aller de soi : « *C'est eux [les hommes] qui chantent le plus fort, qui parlent le plus fort, qui prennent le plus de place. [...] À droite de ma grand-mère, c'est toujours son fils aîné masculin* ».⁷ L'intérêt de cet extrait démontre l'absence de règles explicites nécessaires pour produire cette répartition, car le fils aîné n'a pas à revendiquer sa place à table, celle-ci lui revient comme une évidence. De même, la plus grande visibilité des hommes dans les échanges est décrite comme une composante ordinaire du déroulement des réunions familiales. La hiérarchie se manifeste ainsi dans des pratiques routinisées qui contribuent à associer certaines positions aux hommes, comme prendre la parole, occuper une place centrale, être visible dans le rituel familial, sans qu'une justification soit nécessaire.

La notion de masculinité hégémonique développée par Connell (1995) permet d'éclairer cette configuration. Comme présenté dans le cadre théorique, elle ne désigne pas un ensemble de

⁷ Entretien avec Thomas, 29.04.26.

caractéristiques que posséderaient tous les hommes, mais une configuration de pratiques bénéficiant, dans un contexte donné, d'une légitimité particulière (Connell, 1995). L'enjeu n'est donc pas d'identifier un « type » masculin auquel correspondraient mécaniquement les enquêtés, mais d'observer les normes à partir desquelles différentes manières d'être un homme sont reconnues, évaluées et hiérarchisées. Dans les scènes décrites par Thomas, certaines positions masculines bénéficient précisément de cette évidence. En effet, leur légitimité n'a pas à être démontrée parce qu'elle est déjà inscrite dans l'organisation ordinaire des interactions familiales. Cette hiérarchie ne se construit toutefois pas uniquement dans l'opposition entre hommes et femmes. Les entretiens montrent également que tous les hommes ne sont pas considérés comme incarnant de manière équivalente les attentes associées à l'appartenance familiale. Maxime rapporte ainsi avoir été désigné par certains membres de sa parenté comme : « *le plus [nom de famille] des [nom de famille]. Je suis l'un des seuls sans tatouage, sans piercing... j'ai suivi mes études tout droit* ». ⁸ Cette formulation produit un classement à l'intérieur même du groupe des hommes où Maxime, au-delà de son appartenance généalogique, est présenté comme correspondant particulièrement aux qualités valorisées au sein de la famille. Les éléments qu'il mobilise pour expliquer cette qualification dessinent donc un registre de respectabilité qui associe une forme de conformité corporelle et de stabilité.

Cependant, ces caractéristiques ne constituent pas nécessairement, prises séparément, des critères explicites de masculinité. Elles prennent toutefois une signification particulière lorsqu'elles sont mobilisées pour désigner celui qui représenterait « le mieux » la famille. Il ne s'agit alors plus seulement d'en être membre ou d'en porter le nom, mais de correspondre à certaines qualités valorisées comme représentatives de la famille. L'extrait fait ainsi apparaître une hiérarchisation entre différentes manières d'incarner une position masculine au sein de la famille. C'est en ce sens que la typologie de Connell est utile à l'analyse, car elle permet de penser les masculinités comme des positions relationnelles et hiérarchisées, plutôt que comme des catégories fixes auxquelles les hommes correspondraient mécaniquement (Connell, 1995 ; Connell & Messerschmidt, 2005).

Le plus jeune enquêté, Titouan, explique notamment lorsqu'il a dû faire son entrée dans la caisse de famille : « *Est-ce que je dois signer même si je ne suis pas absolument d'accord avec tout ce qui est dit ?* ». ⁹ La distance qu'il exprime montre que l'existence d'une norme masculine

⁸ Entretien avec Maxime, 22.05.26.

⁹ Entretien avec Titouan, 05.06.26.

valorisée ne produit pas une adhésion uniforme. Certains hommes peuvent contester les attentes associées à leur famille, sans pour autant se situer entièrement à l'extérieur de l'ordre qui les organise. Titouan se trouve précisément dans cette position où il questionne certaines règles de la caisse, tout en y entrant et en bénéficiant des droits que son appartenance lui octroie. « *J'ai vraiment juste des privilèges. Et le fait d'avoir des privilèges et le fait de pouvoir être plus à l'aise dans la vie que d'autres personnes... ben j'ai pas envie d'avoir cette aide-là alors que j'en ai pas besoin* ». ¹⁰ Sa critique des privilèges dont il bénéficie ne signifie donc pas qu'il se situe à l'extérieur des rapports de genre qui structurent l'institution. C'est précisément sur ce point que sa position peut être rapprochée de la masculinité complice, où un homme peut prendre ses distances avec elles tout en continuant à bénéficier de la position que l'ordre de genre lui attribue (Connell & Messerschmidt, 2005). Dans le cas de Titouan, cette distinction est particulièrement importante puisqu'il ne manifeste pas un fort attachement à son intégration dans la caisse et porte un regard critique sur les privilèges qui l'accompagnent. Il reste néanmoins éligible à des droits auxquels les femmes de la même lignée n'ont pas accès.

Enfin, les différents exemples analysés permettent de ne pas dissocier les rapports de genre de la position sociale des familles étudiées. Ce qui est valorisé dans ces récits est également lié au milieu familial dans lequel ces hommes ont grandi. Lorsque Maxime explique être considéré comme « *le plus [nom de famille] des [nom de famille]* », les qualités qu'il évoque renvoient autant à sa manière d'être un homme qu'à sa conformité aux attentes propres à sa famille, tout comme les comportements valorisés lors des réunions familiales décrites par Thomas, qui ne définissent donc pas une masculinité abstraite qui serait valorisée de la même manière dans tous les milieux sociaux (Connell & Messerschmidt, 2005). Ces exemples démontrent que les attentes adressées aux hommes sont étroitement liées au milieu social et familial dans lequel ils ont grandi. Être reconnu comme un homme conforme aux attentes de la famille revient aussi, à en incarner les valeurs et la continuité.

1.2 L'habitus de classe

Les entretiens montrent que la transmission familiale concerne à la fois les biens, les ressources, la mémoire familiale et des manières d'être et de se comporter. Au fil de la socialisation familiale, les individus acquièrent progressivement des façons d'occuper leur place et de se situer au sein de la famille. Cet apprentissage passe largement par les pratiques quotidiennes et

¹⁰ *ibid.*

l'observation des générations précédentes, qui participent à l'incorporation de ces dispositions. Cette dimension apparaît particulièrement clairement dans l'entretien avec Thomas lorsqu'il décrit ses grands-parents et leur rapport à leur propre position sociale : « *Il y a chez mes grands-parents une légitimité absolue d'être là et de faire ce qu'on fait. Ils partent du présupposé d'avoir certains droits sans jamais se poser la question* ». ¹¹ La formule de « légitimité absolue » employée par Thomas est particulièrement éclairante. Ses grands-parents semblent considérer certains droits et certaines places comme allant de soi, sans ressentir le besoin de les revendiquer ou de les justifier. Cette assurance peut être comprise à partir de la notion d'habitus, développée par Bourdieu (1980). L'habitus désigne un système de dispositions durables et transposables, acquis au cours de la socialisation, qui oriente les manières de percevoir, d'évaluer et d'agir dans le monde social. Ces dispositions permettent aux individus d'adopter des pratiques ajustées à leur position et à leur univers social sans qu'elles résultent nécessairement d'un calcul conscient ou de l'obéissance explicite à des règles (Bourdieu, 1980 : 88 ; Jourdain & Naulin, 2011). La transmission familiale passe ainsi par la fréquentation répétée de situations, d'espaces et de relations au sein desquels certaines manières de se comporter deviennent progressivement familières. Dans le cas des grands-parents de Thomas, cette socialisation se manifeste notamment dans leur manière d'occuper leur position sociale comme une position légitime, son récit permettant alors de penser l'héritage au-delà de la seule transmission de ressources. Comme le montrent Jourdain et Naulin (2011), la reproduction d'une position sociale suppose également la transmission des dispositions qui lui sont associées. Dans les familles étudiées, être héritier renvoie ainsi autant à ce qui est reçu qu'à la capacité d'occuper la place à laquelle cet héritage donne accès (Jourdain & Naulin, 2011).

Le patronyme constitue un autre support de cette socialisation. Thomas explique avoir progressivement pris conscience des effets produits par son nom dans ses interactions avec les autres : « *Le nom de famille crée des réactions chez les gens. J'ai très vite senti à 16, 17, 18 ans que c'était un truc où, socialement, j'étais valorisé. Ça ouvre des portes.* » ¹² Cet extrait montre que la valeur du nom n'est pas seulement transmise à l'intérieur de la famille et qu'elle se construit aussi dans les interactions avec l'extérieur. Thomas ne dit pas avoir appris

¹¹ Entretien avec Thomas, 29.04.26.

¹² *Ibid.*

explicitement que son nom constituait une ressource. Il raconte notamment avoir compris progressivement sa valeur à travers les réactions qu'il suscitait.

Ce passage fait particulièrement écho à ma propre expérience. Thomas et moi avons grandi à Neuchâtel, dans un espace où certains noms de famille sont encore associés à une histoire locale et peuvent être reconnus comme tels. Comme développé dans la partie consacrée à ma position de chercheuse, je porte deux noms de famille et j'ai moi aussi progressivement appris à percevoir les significations qui leur étaient associées à travers les réactions des autres. Selon les contextes et les personnes auxquelles je m'adresse, leur usage peut d'ailleurs varier, l'un étant parfois davantage mis en avant que l'autre. Cette expérience m'a rendue particulièrement attentive au récit de Thomas. Ce parallèle ne signifie évidemment pas que nos expériences sont identiques, mais permet de se rendre compte de la manière dont ma propre trajectoire a orienté mon attention vers cet aspect de son récit. Mon rapport au nom a probablement contribué à rendre plus visibles, au cours de l'enquête, les moments où les enquêté·e·s évoquaient leur patronyme et les effets qu'ils lui attribuaient. Le patronyme peut dès lors être analysé comme une forme de capital symbolique, où sa valeur tient à la reconnaissance sociale dont il bénéficie et aux propriétés qui lui sont associées dans certains espaces sociaux (Bourdieu, 1994). Dans le récit de Thomas, ou le mien, le nom hérité acquiert ainsi une valeur particulière parce qu'il renvoie à une histoire familiale et à une position qui sont reconnues par les personnes avec lesquelles il interagit. Le patronyme constitue en ce sens une ressource héritée dont les effets dépendent du contexte dans lequel elle est mobilisée.

Cette socialisation à la position familiale est également traversée par le genre. Dans plusieurs caisses étudiées, les hommes ont historiquement été davantage associés à la représentation de la lignée et à l'exercice des responsabilités familiales. Ils ont ainsi été socialisés à des espaces et à des fonctions auxquels les femmes n'avaient pas accès. L'habitus de classe, décrit précédemment, se construit donc également dans un ordre familial genré, qui ne prépare pas tous les descendant·e·s à occuper les mêmes positions. Cette articulation entre transmission familiale et différenciation selon le genre rejoint les travaux de Bessière et Gollac (2020), qui montrent que la reproduction familiale repose sur des mécanismes de transmission profondément structurés par les rapports sociaux de genre. La figure de l'héritier permet alors de saisir la manière dont la transmission d'une position sociale s'accompagne de l'acquisition des dispositions nécessaires pour l'occuper (Jourdain & Naulin, 2011). Dans les familles étudiées, cette position a historiquement été associée aux descendants masculins, qui

apprennent progressivement à occuper leur place dans la lignée, à représenter la famille et à en assurer la continuité.

1.3 Devenir héritier·ère : rites d'institution et socialisation genrée

L'appartenance à une lignée ne repose pas uniquement sur la filiation. Si celle-ci détermine la position généalogique des individus, les entretiens montrent que l'accès à une position d'héritier·ère reconnue passe également par un ensemble de pratiques qui viennent confirmer cette appartenance. La notion d'« héritier·ère » est ici entendue dans un sens élargi : elle ne désigne pas seulement la personne appelée à recevoir juridiquement des biens ou des droits, mais celle qui hérite aussi de ressources, de savoirs pratiques, de dispositions et d'une familiarité avec les codes du groupe familial (Bourdieu & Passeron, 1964). Acquis au cours de la socialisation, cette familiarité contribue à rendre certaines responsabilités, certains espaces de décision et certaines formes d'engagement plus accessibles ou plus légitimes pour certains membres que pour d'autres. L'héritage doit ainsi être compris comme la transmission d'un patrimoine à la fois matériel, social et symbolique, qui prépare inégalement les individus à occuper les positions valorisées dans la continuité du groupe (Bourdieu & Passeron, 1964).

L'entrée dans la caisse constitue à cet égard un moment particulièrement significatif. Sébastien décrit la cérémonie d'admission comme une succession de gestes codifiés : « *On vous lit les statuts. Il y a le vieux livre. On signe. Il y a des photos des vieux membres* ». ¹³ La simplicité avec laquelle cette séquence est restituée contraste avec la portée symbolique des gestes et des objets qui la composent. La lecture des statuts rappelle les règles qui organisent le collectif, le registre ancien matérialise son inscription dans le temps, alors que la signature y inscrit à son tour le nouvel entrant. La photographie conserve donc la trace de cette admission, puis d'un autre côté, la cérémonie, vient ancrer formellement le jeune homme à sa caisse de famille.

La notion de rite d'institution développée par Bourdieu permet de comprendre ce processus. En effet, le rite d'institution établit et légitime une frontière entre celles et ceux qu'il consacre et celles qui en restent exclues (Bourdieu, 1994). Dans le cas des caisses étudiées, cette distinction prend une dimension particulière puisqu'elle s'est historiquement construite selon le genre. La filiation inscrit hommes et femmes dans une même lignée, contrairement à l'admission à la caisse qui accordait aux descendants masculins une reconnaissance

¹³ Entretien avec Sébastien, 01.05.26.

institutionnelle dont les femmes ne bénéficiaient pas de la même manière, selon les années. Cette distinction institutionnelle avait également des conséquences très concrètes sur la participation à la vie de la caisse. Sophie l'explique lorsqu'elle revient sur les changements intervenus après l'ouverture de sa caisse aux femmes, au début des années 70 : « *Depuis que les femmes font partie de la caisse de famille et donc qu'elles sont invitées au repas, qu'elles suivent l'assemblée, les enfants sont aussi invités au repas. Parce qu'avant le repas était que pour les membres qui étaient là à l'assemblée [...] que pour les hommes* ». Son récit montre que la frontière entre membres et non-membres organisait aussi les espaces de sociabilité autour de la caisse. Lorsque l'assemblée et le repas étaient réservés aux hommes, ce sont eux qui fréquentaient directement l'institution et ses pratiques. L'ouverture aux femmes modifie donc davantage qu'un droit formel d'appartenance et transforme également les conditions dans lesquelles les différents membres de la famille sont mis en contact avec la caisse. Le fait que les enfants participent désormais au repas est particulièrement intéressant à cet égard, puisqu'ils sont familiarisés plus tôt avec un espace auquel ils n'avaient auparavant accès que de manière plus indirecte.

Cette familiarisation précoce avec la caisse fait également écho à ma propre expérience. Bien que je n'aie pas été destinée à en devenir membre, j'ai grandi en connaissant l'institution et certaines de ses pratiques, tout en restant extérieure aux espaces réservés aux membres, dès l'âge de 17 ans. L'exclusion des femmes de l'assemblée générale ne concerne donc pas uniquement l'exercice formel de droits institutionnels, mais détermine aussi leur participation à des moments de sociabilité et de transmission familiale. L'ouverture de l'institution transforme dès lors les conditions mêmes de cette socialisation. Sophie souligne d'ailleurs que la présence des enfants leur permet désormais d'apprendre progressivement à connaître la caisse : « *Et là les enfants sont aussi invités. Ce qui fait que ça leur apprend aussi à connaître déjà un peu l'existence de la caisse de famille [...] ça se propage à l'intérieur maintenant des familles* ». ¹⁴ Le terme d'« apprentissage », employé ici par Sophie, est particulièrement significatif. L'appartenance institutionnelle se prépare par la fréquentation des repas, des assemblées, des membres de la parenté et des rites qui rythment la vie de la caisse. La participation répétée à ces espaces contribue ainsi à familiariser les plus jeunes avec l'institution avant même qu'ils y occupent une position officielle. Historiquement, lorsque ces espaces étaient exclusivement masculins, cette socialisation différenciait donc les trajectoires des descendants de ces grandes

¹⁴ *Ibid.*

familles, car elle favorisait les liens entre les hommes (Dubois, 2016). En effet, cette manière de faire groupe se développe dans un entre-soi masculin qui, même s'il semble naturel ou spontané, reste traversé par des logiques de genre. On y retrouve des formes implicites de solidarité entre hommes, une fidélité au groupe, et une manière d'être ensemble qui s'appuie sur des codes relationnels masculins souvent implicites (Dubois, 2016).

L'entretien avec Sophie m'a conduit à réinterroger cette distinction à partir de ma propre position. Sa trajectoire offre en effet un point de comparaison particulier : elle appartient à une caisse ouverte aux femmes depuis les années 1970 et en est devenue la première présidente. Ce cas rend d'autant plus visible le statut ambigu des descendantes dans les caisses qui restent réservées aux hommes. Les descendantes font pleinement partie de la lignée, car elles figurent dans les généalogies, participent à la vie familiale et contribuent à sa reproduction. Ce qui leur est refusé n'est donc pas l'appartenance familiale, mais sa reconnaissance institutionnelle. Cette distinction rejoint les travaux sur la transmission patrimoniale qui montrent que la reproduction familiale est structurée par le genre et que femmes et hommes n'occupent pas des positions équivalentes dans la conservation et la transmission des ressources familiales (Bessière & Gollac, 2020). Dans le cas étudié, le paradoxe est particulièrement net : les femmes sont nécessaires à la succession des générations et reconnues comme descendantes dans la généalogie, tout en étant privées du statut de membre. La filiation ne produit donc pas à elle seule une appartenance équivalente pour tous les descendant·e·s, car le genre intervient dans la manière dont cette appartenance est reconnue et institutionnalisée.

Les matériaux présentés dans cette section permettent ainsi de distinguer plusieurs dimensions complémentaires de la production de l'héritier·ère. La filiation inscrit l'individu dans une généalogie, la socialisation familiale participe à l'acquisition de dispositions différenciées et, enfin, le rite d'institution consacre certaines positions et leur confère une reconnaissance collective. Dans les caisses historiquement masculines, ces différents mécanismes sont traversés par une frontière de genre, puisque l'appartenance à une même lignée n'implique pas nécessairement d'être institué de la même manière comme héritier·ère. La transmission familiale apparaît dès lors comme un processus de différenciation autant que de continuité, puisqu'elle contribue simultanément à reproduire l'appartenance au groupe et à distribuer inégalement les positions depuis lesquelles cette appartenance peut être incarnée.

1.4 La domination masculine comme structure institutionnelle

Les rapports de genre observés dans les familles étudiées ne se manifestent pas uniquement dans les pratiques et les interactions entre leurs membres, mais également inscrits dans les règles qui organisent les caisses de famille et déterminent les conditions d'accès aux différentes positions en leur sein. Les critères d'admission comme l'accès aux fonctions dirigeantes ont ainsi historiquement différencié les descendants selon leur genre. Cette dimension apparaît particulièrement clairement dans le récit de Julien lorsqu'il revient sur la composition des instances dirigeantes : « *C'est les mâles alpha. Grosso modo, c'était les mecs qui avaient les plus grandes positions de pouvoir et qui étaient les plus vieux.* »¹⁵ Cette expression de « mâle alpha » renseigne sur la manière dont Julien perçoit la distribution de l'autorité au sein de la caisse. Elle fait surtout apparaître une hiérarchie qui traverse également le groupe des hommes. Comme le montre Connell (1995), les masculinités se construisent dans des rapports hiérarchiques et les hommes n'occupent pas tous la même position au sein de l'ordre de genre. Dans le cas décrit par Julien, l'âge, l'ancienneté et la position occupée dans la parenté participent à cette différenciation et semblent peser sur l'accès aux responsabilités.

Cette configuration invite à déplacer l'analyse des seules attitudes individuelles vers les mécanismes institutionnels qui expliquent ces asymétries. Les travaux de Hearn (2004), mobilisés dans le cadre théorique, permettent précisément d'appréhender les hommes et les masculinités comme inscrits dans des rapports de pouvoir qui traversent également les organisations (Hearn, 2004). Dans les caisses étudiées, les statuts, les conditions d'appartenance et les modalités d'accès aux responsabilités constituent eux-mêmes des mécanismes de distribution différenciée des droits et des positions. La reproduction de cet ordre de genre repose moins sur les convictions individuelles de ses membres que sur des règles et des pratiques institutionnelles qui accordent aux hommes des positions, des droits et des responsabilités spécifiques (Acker, 1990). L'entretien avec Maxime permet de saisir très concrètement cette distribution institutionnelle. Lorsqu'il est interrogé sur les différences entre hommes et femmes dans le fonctionnement de sa caisse, il répond : « *Pour l'instant, les femmes, elles n'ont pas le droit du tout de participer à la caisse, à la gestion de la caisse, aux assemblées générales. Donc finalement, l'argent et les discussions se font uniquement par les hommes. Les femmes, elles peuvent dire leurs mots si elles veulent, mais ça fait rien* »¹⁶. Les propos de Maxime rendent

¹⁵ Entretien avec Julien, 20.05.26.

¹⁶ Entretien avec Maxime, 22.05.26.

concrète la manière dont cette organisation institutionnelle distribue le pouvoir entre les membres de la famille. L'accès à l'assemblée donne aux hommes la possibilité d'intervenir directement dans la gestion des ressources et dans les décisions de la caisse. Lorsqu'il affirme que « l'argent et les discussions se font uniquement par les hommes », il associe lui-même l'appartenance à la caisse à l'exercice d'un pouvoir sur son fonctionnement. La possibilité laissée aux femmes de « dire leurs mots » reste, selon lui, sans effet sur les décisions. Cette distinction entre prise de parole et participation effective au processus décisionnel rejoint l'approche de Hearn (2004), qui invite à analyser la domination masculine à partir des rapports de pouvoir inscrits dans les institutions et les organisations (Hearn, 2004). Dans le cas étudié, la différence de positions entre descendant·e·s se traduit ainsi par une distribution genrée des droits d'intervention sur les ressources et les décisions collectives.

Les entretiens montrent toutefois que cette organisation institutionnelle ne fait pas l'objet d'une adhésion uniforme parmi les hommes qui en bénéficient. Maxime précise immédiatement : « *[L'exclusion des femmes] Ça ne m'empêche pas de dormir la nuit, mais j'ai dit depuis le début que je trouvais ça con et que ça devait changer. Après, je sais que le seul moyen de faire changer ça, c'est d'être dedans.* »¹⁷ Ce témoignage illustre une tension entre ce qu'un homme peut critiquer explicitement et l'ordre de genre tout en occupant la position institutionnelle que cet ordre lui a réservée. La possibilité de contester la règle depuis l'intérieur de la caisse dépend elle-même de la position occupée dans l'institution. L'accès historiquement masculin aux espaces de décision donne aux hommes un rôle qui les implique directement, tandis que les femmes concernées par leur exclusion disposent d'une capacité d'intervention restreinte, voire inexistante. Le cas de Maxime montre ainsi que la critique d'une règle peut coexister avec les avantages associés à la position masculine. En outre, l'adhésion aux normes de genre et la position occupée dans l'ordre institutionnel constituent deux dimensions distinctes (Connell et Messerschmidt, 2005).

En effet, la notion de masculinité complice permet plutôt d'interroger la tension entre cette prise de distance et la position privilégiée que Maxime continue d'occuper au sein de la caisse en tant qu'homme (Connell, 1995). Cette distinction apparaît également dans l'entretien avec Sébastien lorsqu'il évoque un membre de la famille opposé à l'entrée des femmes dans la caisse : « *C'est comme [nom d'un cousin] qui dit : "j'ai toujours travaillé pour des femmes, j'ai toujours eu des patrons femmes". Et après, il s'oppose à leur entrée dans la caisse. C'est*

¹⁷ *Ibid.*

comme dire “j’ai un ami noir, je suis pas raciste” ».¹⁸ Cet extrait met en évidence une tension particulièrement intéressante : reconnaître la légitimité de femmes occupant des positions d’autorité dans le monde professionnel ne conduit pas nécessairement à reconnaître leur accès à une institution familiale historiquement masculine. Le cas rapporté précédemment par Sébastien montre que l’autorité exercée par des femmes peut être admise dans le cadre professionnel tout en étant contestée lorsqu’il s’agit de leur appartenance à une institution familiale historiquement masculine. En effet, plutôt qu’une simple hostilité à l’égard des femmes, il s’agit la réaction à la remise en cause d’un ordre de genre qui associe historiquement l’autorité, la représentation et le pouvoir de décision au masculin (Eagly & Karau, 2002).

Cette différence invite à déplacer l’analyse des seules opinions individuelles vers les règles qui organisent concrètement l’institution. Joan Acker montre précisément que les organisations sont traversées par des rapports de genre inscrits dans leurs règles, leurs procédures et la distribution des positions entre leurs membres (Acker, 1990). La caisse peut ainsi être envisagée comme une organisation genrée, dans laquelle le sexe a historiquement déterminé l’accès au statut de membre et, par conséquent, aux espaces de décision. Le récit de Maxime permet d’aller plus loin en montrant que les différentes règles héritées du passé ne sont pas toutes traitées de la même manière. Il relève lui-même ce décalage lorsqu’il affirme : « *C’est fou parce que ça ne les dérange pas de les enfreindre [certaines règles], mais par contre, accepter les femmes, ça non, il faut recommencer la caisse. Ça, ce n’est pas possible.* »¹⁹ L’enquête donne l’exemple de la période durant laquelle l’assemblée générale devrait théoriquement se tenir selon les statuts, prescription qui a été adaptée dans la pratique sans remettre en cause le fonctionnement de la caisse.

Cependant, le statut concernant les « descendants mâles » connaît un traitement différent. En effet, un article adopté dans les années 1970 soumet sa modification à un vote à l’unanimité deux années consécutives. La comparaison est importante, car elle montre que l’ancienneté d’une règle suffit difficilement à expliquer son maintien. Certaines dispositions anciennes sont adaptées aux pratiques contemporaines, alors que celle qui définit l’appartenance selon le sexe bénéficie d’une protection statutaire particulièrement forte. La tradition apparaît dès lors comme un ensemble de principes hérités auxquels les membres accordent une importance variable. Dans le cas étudié, la frontière masculine fait partie des éléments dont la

¹⁸ Entretien avec Sébastien, 01.05.26.

¹⁹ Entretien avec Maxime, 22.05.26.

transformation a été rendue particulièrement difficile. L'approche d'Acker (1990) permet de saisir la portée de ce verrouillage. Le genre intervient ici dans la définition des personnes autorisées à devenir membres, mais également dans les procédures prévues pour transformer cette définition (Acker, 1990). La différence entre descendant·e·s se trouve ainsi inscrite dans les règles mêmes qui organisent la caisse. Cette inscription institutionnelle permet de comprendre comment une organisation favorable aux hommes peut se maintenir alors même que certains de ses membres contestent ouvertement son fonctionnement. Hearn (2004) invite justement à analyser le pouvoir masculin au-delà des seules convictions individuelles, en portant attention aux pratiques et aux structures qui organisent les relations de pouvoir (Hearn, 2004). Dans les caisses étudiées, les hommes favorables à l'ouverture aux femmes restent eux-mêmes soumis à une procédure héritée qui exige l'accord des membres déjà reconnus par l'institution.

Les matériaux présentés dans ce sous-chapitre montrent ainsi que la position centrale des hommes dans les caisses de famille repose sur plusieurs niveaux étroitement articulés. Elle se manifeste dans la distribution des positions d'autorité, dans l'accès aux espaces où sont gérées les ressources et les décisions, mais également dans les règles qui définissent les conditions de l'appartenance et de leur propre modification. Les hommes rencontrés n'adhèrent pas uniformément à cet ordre, certains le contestent explicitement, alors que d'autres défendent le maintien de certaines frontières familiales. Cette diversité des prises de position n'annule cependant pas l'asymétrie institutionnelle qui les organise. Qu'ils défendent ou contestent les règles, les hommes historiquement admis dans la caisse disposent d'un accès aux espaces de décision dont les femmes ont été exclues.

Partie II : La caisse de famille comme dispositif de reproduction sociale

Cette deuxième partie analyse la caisse de famille comme un dispositif participant à la reproduction du groupe familial. Au-delà de la gestion d'un patrimoine commun, elle organise la circulation de différentes ressources entre les générations et contribue au maintien de la lignée. Il s'agit d'examiner ce qui se transmet à travers la caisse, mais aussi les relations et formes d'appartenance que cette transmission contribue à entretenir.

2.1 La continuité de la lignée par la caisse

Les entretiens montrent que les membres des caisses de famille n'appréhendent presque jamais ces dernières comme de simples institutions chargées de gérer un patrimoine. Si leur dimension économique est régulièrement évoquée, les enquêté·e·s insistent également sur leur rôle dans la continuité de la famille, la transmission entre générations et le maintien des relations au sein de la parenté. La caisse constitue ainsi un espace de circulation et de transmission de ressources économiques, sociales, culturelles et symboliques qui contribuent, ensemble, à la reproduction du groupe familial. Cette articulation entre différentes formes de ressources ressort particulièrement du discours de Julien. En effet, lorsqu'il retrace l'histoire des caisses de famille, il insiste sur leur ancienneté et sur la continuité de leur fonction : « *C'est clairement quelque chose qui est hérité de l'Ancien Régime. Une solidarité intrafamiliale qui était là pour la promotion de la famille. Et c'est toujours le cas.* ».²⁰ L'expression de « promotion de la famille » employée par Julien donne à la caisse une fonction qui dépasse l'aide financière ponctuelle. Le capital commun est administré de manière à soutenir certain·e·s descendant·e·s tout en étant préservé pour les générations suivantes. Cette logique peut être rapprochée de l'analyse de Bessière et Gollac (2020), qui montrent que la transmission patrimoniale repose sur un ensemble de pratiques familiales visant à préserver les biens et à organiser leur circulation entre les générations (Bessière & Gollac, 2020). Dans le cas des caisses, cette logique prend une forme particulière puisque le patrimoine reste collectif et que sa gestion s'inscrit dans la continuité de la lignée. Leur maintien dans le temps s'est accompagné de plusieurs transformations dans les critères d'appartenance. Selon les caisses, l'accès a notamment été élargi aux femmes, aux personnes adoptées et, dans certains cas, aux conjoint·e·s de descendant·e·s. Ces évolutions ont ainsi progressivement détaché l'appartenance d'une

²⁰ Entretien avec Julien, 20.05.26.

filiation exclusivement masculine ou biologique. Certaines pratiques restent toutefois étroitement liées à la continuité du nom familial, notamment dans le cas de l'attribution des *stipendium* qui, dans certaines caisses, demeure réservée aux descendant·e·s portant le nom de famille (cf. chapitre 2.2).

Le récit de Julien montre que la position actuelle de sa famille s'est constituée progressivement. En effet, celle-ci s'est d'abord appuyée sur des activités commerciales, avant d'être renforcée par l'obtention d'un titre nobiliaire. Cette trajectoire peut être éclairée par la notion de « conversion des capitaux » où les différentes formes de capital peuvent être converties les unes dans les autres et acquérir ainsi une valeur dans différents espaces sociaux (Bourdieu, 1994). Dans le cas raconté par Julien, la réussite économique des générations précédentes a participé à l'acquisition d'une reconnaissance sociale et symbolique et la caisse contribue donc ensuite à la conservation et à la transmission de ces ressources au sein de la famille. Cette articulation montre donc que la reproduction des groupes dominants repose sur la combinaison et la transmission de différentes formes de capital (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1998).

Le récit de Titouan fait apparaître une autre dimension de cette reconnaissance. À propos d'un cousin travaillant dans le secteur bancaire, il rapporte que son père le considère comme « *super utile pour la famille, parce qu'il a mis tout l'argent dans la banque* »²¹. La formulation associe directement la valeur accordée à ce membre à sa contribution aux ressources familiales. En effet, on observe ici que l'appartenance à la parenté constitue donc une première forme de légitimité, à laquelle peut s'ajouter une reconnaissance liée à ce que chacun apporte au groupe. Dans les récits de mes enquêtés hommes, la capacité à gérer, préserver ou accroître les ressources familiales devient ainsi elle-même un critère de valorisation. Mension-Rigau (2015) montre, à propos des familles nobles françaises, que leur maintien dans le temps repose en partie sur leur capacité à adapter leurs pratiques aux transformations sociales. Cette dynamique se retrouve dans les usages du patrimoine observés au sein des caisses étudiées, où les ressources accumulées par les générations précédentes peuvent aujourd'hui financer une formation. Ces usages permettent de préserver le patrimoine familial tout en l'adaptant aux trajectoires des générations suivantes.

²¹ Entretien avec Titouan, 05.06.26.

2.2. Le capital invisible de la lignée

Les aides financières occupent une place importante dans les récits recueillis. Ces dernières prennent différentes formes selon les caisses, notamment des bourses d'études, appelées *stipendium*, ou des allocations. Dans ce mémoire, le terme *stipendium* désigne les aides accordées par certaines caisses aux étudiant·e·s membres, ou aux enfants de membres, afin de participer au financement de leur formation. Ces aides correspondent à un soutien financier versé annuellement pendant cinq ans, soit la durée habituelle d'un cursus universitaire comprenant trois années de bachelor et deux années de master.

Cette dimension m'est particulièrement familière en raison de ma propre position sur le terrain. J'ai moi-même bénéficié du soutien financier de ma caisse de famille au cours de mes études, étant enfant de membre (homme). Comme développé dans le chapitre de position de chercheuse, cette expérience m'a rendue particulièrement attentive à l'ambivalence de ces aides, qui peuvent être vécues comme une ressource et donc un privilège, mais également comme quelque chose envers lequel on se sent redevable. Ma caisse a effectivement financé une partie de mes études, et cette situation nourrit directement mon interrogation sur ce que signifie critiquer une institution dont on a soi-même bénéficié.

Cette articulation entre soutien matériel et appartenance apparaît également dans les propos d'une de mes enquêtées, Claire. Elle évoque par exemple conjointement le fait d'avoir grandi dans un domaine fortement associé à l'histoire familiale, avec les traditions qui lui ont été transmises et le « privilège » d'avoir bénéficié du financement de ses études par la caisse. Elle établit elle-même un lien entre ces ressources reçues et son investissement dans l'institution : pour elle, le sentiment de devoir quelque chose à la caisse se traduit par une attente très concrète de participation, notamment lors des assemblées générales où tous·tes les membres sont convié·e·s. La participation à l'assemblée apparaît alors comme une forme minimale de contrepartie attendue envers l'institution qui fournit l'aide financière. Cette logique peut être mise en regard de la manière dont Maxime décrit le fonctionnement de la caisse : « *L'idée, c'est que finalement cet argent bénéficie à l'ensemble de la famille. Comme si on faisait hériter la famille plutôt que les enfants.* » Sa formulation place la famille, plutôt que les descendant·e·s pris individuellement, au centre de la transmission. Un autre enquêté, Julien, montre que cette circulation des ressources intervient également dans les relations entretenues avec la famille : « *Il y a aussi, je pense, l'idée que ça fait des liens avec la famille. Ce n'est pas faux, en fait, ça marche. Après, on a des liens avec la famille parce qu'on leur doit ça.* » L'expression « on leur

doit ça » est particulièrement importante pour l'analyse, car cela met en lumière le fait que la "dette" relève ici du registre moral et relationnel. Le soutien reçu peut susciter un sentiment de reconnaissance envers la famille et, avec lui, l'idée qu'une forme d'engagement est attendue en retour. Le sentiment de dette exprimé par Julien peut être rapproché des analyses de Marcel Mauss dans *l'Essai sur le don* (1925). L'auteur développe que l'obligation de rendre occupe une place centrale dans l'analyse des échanges : ce qui est reçu engage celui qui reçoit dans une relation qui dépasse la seule valeur matérielle du bien échangé (Ginzburg, 2010). La circulation d'un bien engage également une relation entre celui qui donne et celui qui reçoit. Le don peut ainsi créer du lien, susciter de la gratitude et produire une « impulsion à la réciprocité » (Ginzburg, 2010). Dans les caisses étudiées, cette dimension apparaît lorsque les bénéficiaires associent l'aide reçue à une forme de reconnaissance envers l'institution et à l'idée de s'y investir en retour.

2.2 Transmettre une histoire familiale : mémoire, lieux et continuité de la lignée

La transmission familiale concerne aussi une histoire, des souvenirs et des références communes auxquels les descendant·e·s sont socialisé·e·s dès l'enfance. Les entretiens montrent que cette transmission passe par les récits sur les ancêtres, mais aussi par la fréquentation de lieux familiaux, la présence d'objets hérités ou encore les rassemblements entre membres de la parenté. Le récit de Claire permet particulièrement bien de saisir ce processus. Lorsqu'elle revient sur son enfance, elle ne distingue pas véritablement le domaine familial, les figures de sa parenté et l'histoire de sa famille. Ces éléments sont au contraire étroitement imbriqués dans son récit : « *J'ai grandi dans un domaine familial où vraiment il y a cet historique du [nom de famille]. En fait moi je fais partie des cadets, je fais partie de la branche cadette, et mon grand-papa était artiste et du coup il a aussi un rôle par rapport à ça. [...] Mon grand-père était très apprécié et il avait un peu une renommée dans le canton de Neuchâtel [...] du coup l'histoire des [nom de famille] de [lieu à Neuchâtel] est très artistique. [...] Mon père il est très fier de ça, lui il a toujours aimé l'art et tout ça, donc c'est vrai qu'on a toujours grandi avec ça, avec beaucoup de tableaux et du coup avec l'historique aussi, et ça fait partie.* »²² Cet extrait montre que la mémoire familiale est d'abord incorporée dans un environnement. Claire ne décrit pas un moment précis au cours duquel l'histoire de la famille lui aurait été enseignée. Elle décrit

²² Entretien avec Claire, 07.04.26.

ainsi une socialisation familiale qui passe largement par son environnement quotidien. Le domaine, les tableaux et la figure de son grand-père constituent autant de supports à travers lesquels l'histoire familiale lui devient progressivement familière. Cette transmission par les lieux et les objets sur les familles aristocratiques et de grande bourgeoisie expliquent que la mémoire familiale s'appuie notamment sur des supports matériels qui inscrivent les descendant·e·s dans une continuité historique (Mension-Rigau, 1994). Claire souligne d'ailleurs que la compréhension de cette appartenance s'est faite progressivement : *« Je sais pas, vu que j'étais la petite-fille de [nom], il y avait quand même ce truc où toujours "t'es la petite-fille de [nom]" parce que c'est l'artiste et que c'était un personnage très apprécié [...] pendant dix ans de ma vie moi j'ai grandi avec lui. Et puis t'es la petite-fille "de", et puis on t'explique petit à petit que t'es une "de". Alors ça change pas grand-chose à ma life [...] mais c'est plutôt au moment où tu décides un peu tes études et tout où ça change. On allait chaque année de toute façon à l'assemblée générale, donc on avait aussi ce truc-là où on se retrouvait, on était que les [nom de famille], puis tu jouais avec les gosses, puis après à partir de seize ans tu peux entrer à l'assemblée, tu votes pas mais tu peux entrer à l'assemblée. »*²³. Ce processus apparaît également lorsque je reviens sur ma propre expérience. Certains souvenirs que je considérais jusque-là comme ordinaires, comme retrouver régulièrement mes cousin·e·s dans des lieux prestigieux, apprendre progressivement à identifier les différentes branches ou comprendre les places occupées par chacun·e, prennent, à la lumière de l'enquête, une autre signification. Ils peuvent être analysés comme autant de moments d'apprentissage de l'appartenance familiale. Ce travail de mise à distance de sa propre expérience constitue précisément l'un des apports de l'autoethnographie, qui permet de relier l'expérience personnelle à un contexte culturel et social et d'interroger les intersections entre le soi et la société (Ellis & Bochner, 2000). Mon expérience intervient donc ici comme un matériel réflexif qui me permet d'interroger rétrospectivement des mécanismes de socialisation auparavant vécus comme une évidence.

Les entretiens montrent cependant que cette transmission varie selon les trajectoires familiales et l'investissement des générations précédentes. Thomas décrit ainsi une expérience assez éloignée de celle de Claire. Son père entretient peu de relations avec sa propre famille et Thomas explique avoir lui-même grandi à distance des rassemblements familiaux : *« Mon papa est pas hyper famille. [...] Il s'est pas mal détaché de sa famille. [...] J'ai jamais eu une jeunesse où*

²³ Ibid.

j'allais à des réunions familiales »²⁴. Son appartenance généalogique ne s'accompagne donc pas de la même familiarité avec la parenté et son histoire que celle décrite par Claire. La distance prise par son père réduit notamment les occasions de participer aux rassemblements et d'être exposé aux pratiques par lesquelles l'appartenance familiale est entretenue. La comparaison entre leurs trajectoires montre ainsi que la mémoire familiale dépend de médiations concrètes et de personnes qui participent à sa transmission. En effet, l'existence sociale d'une lignée suppose que ses membres entretiennent une mémoire commune et se reconnaissent comme appartenant à un même groupe (De Saint Martin, 1993).

Sébastien revient sur la manière dont l'appartenance familiale lui était présentée lorsqu'il était plus jeune : « *Il faut toujours garder le secret. C'était toujours des discours du genre : "on n'est pas de la merde mais on n'est pas rien quand même". C'était pas très intéressant [les assemblées générales]* »²⁵. Les propos de Sébastien montrent que la transmission de l'appartenance familiale s'accompagnait, dans son cas, d'un discours valorisant la discrétion. Son récit donne ainsi à voir une manière particulière de parler de la famille, où la conscience de sa position s'accompagne d'une retenue dans son expression. La continuité de ces groupes passe ainsi également par la transmission de manières de se comporter et de se représenter sa propre appartenance (Mension-Rigau, 2019). Les matériaux recueillis montrent finalement que l'appartenance à une lignée s'apprend autant qu'elle s'hérite. La filiation inscrit les individus dans une généalogie, mais la familiarité avec l'histoire familiale et avec le groupe se construit au cours de la socialisation (De Saint Martin, 1993 ; Mention-Rigau, 2019). La comparaison des trajectoires de Claire et Thomas montre notamment que cet apprentissage dépend de l'investissement des générations précédentes et des occasions concrètes de fréquenter la parenté. Être descendant·e ne signifie donc pas nécessairement entretenir le même rapport à la lignée ni disposer de la même connaissance de son histoire.

Pour conclure, ce chapitre montre que les caisses participent à la reproduction familiale par plusieurs mécanismes qui dépassent la seule conservation d'un patrimoine. Les ressources qu'elles administrent soutiennent certaines trajectoires, entretiennent des formes de réciprocité entre les membres et contribuent à maintenir des relations au sein de la parenté. À cela s'ajoute la transmission d'une histoire et de repères communs, dont l'appropriation varie toutefois selon les trajectoires individuelles. La continuité de ces familles repose ainsi sur des ressources

²⁴ Entretien avec Thomas, 29.04.26.

²⁵ Entretien avec Sébastien, 01.05.26.

matérielles, mais aussi sur les pratiques et les relations par lesquelles les générations successives entretiennent leur appartenance au groupe.

Partie III : Légimité, entre-soi et discrétion nobiliaire

Cette troisième partie s'intéresse aux modalités par lesquelles l'appartenance à ces familles se manifeste et se maintient dans les relations sociales. L'analyse porte d'abord sur la discrétion qui entoure cette appartenance, puis sur l'entre-soi produit par les frontières familiales et les espaces de sociabilité qui leur sont associés. Il s'agit ainsi d'examiner comment une position sociale héritée se maintient tout en faisant l'objet d'une visibilité maîtrisée.

3.1 La discrétion comme mode de distinction

La discrétion est apparue une première fois dans le chapitre précédent, à travers le récit de Sébastien et les discours familiaux qui invitaient à ne pas mettre ouvertement en avant son appartenance. Elle revient toutefois suffisamment souvent dans les entretiens pour être examinée comme une pratique à part entière. Plusieurs enquêté·e·s décrivent une forme de retenue qui concerne aussi bien le nom de famille que la caisse ou les ressources auxquelles celle-ci donne accès. Il s'agit donc ici moins de revenir sur la valeur sociale du patronyme ou sur les modalités de transmission de cette norme, analysées précédemment, que d'examiner la manière dont les enquêté·e·s rendent leur appartenance plus ou moins visible selon les situations. Julien donne à cette discrétion une portée qui dépasse les comportements individuels : « *Vivons cachés pour vivre heureux. Moins on parle de nous, plus on est tranquille. C'est ceux qui ont intérêt à ce que ça soit comme ça qui ne veulent pas que les choses changent.* »²⁶ Son propos établit directement un lien entre la faible visibilité de ces familles et la préservation de leur fonctionnement. Cette faible exposition peut être rapprochée des pratiques de discrétion observées par Pinçon et Pinçon-Charlot (1998) au sein de la grande bourgeoisie. En effet, la position sociale élevée s'accompagne de formes de retenue et d'un contrôle de l'exposition de la richesse qui s'opposent aux manifestations plus ostensibles de la réussite sociale (Pinçon & Pinçon-Charlot, 1998). Dans les caisses étudiées, les ressources familiales peuvent de la même manière conserver leur valeur sans faire l'objet d'une revendication publique.

Cette discrétion s'observe également à l'échelle des interactions ordinaires. Sébastien raconte qu'à son arrivée à Neuchâtel, après avoir passé son enfance à l'étranger, il acceptait que ses camarades l'appellent par un surnom plutôt que par son patronyme : « *J'avais accepté qu'on m'appelle [surnom]. Comme ça, j'avais pas besoin d'entendre des remarques un peu lourdes.*

²⁶ Entretien avec Julien, 20.05.26.

C'était une forme de discrétion qui m'allait bien. »²⁷ Contrairement à l'injonction au « secret » évoquée dans le chapitre précédent, Sébastien décrit ici une pratique concrète où son patronyme suscitait des réactions qu'il souhaitait éviter et l'usage de ce surnom lui permettait de ne pas être immédiatement identifié à travers celui-ci. Cette gestion de la visibilité fait également écho à ma propre expérience. Cette gestion de la visibilité fait également écho à ma propre expérience. L'usage que je fais de mes deux noms varie selon les contextes : je peux mettre davantage en avant l'un ou l'autre en fonction des personnes auxquelles je m'adresse et des réactions que j'anticipe. L'enquête m'a conduite à réinterroger cette pratique, jusque-là largement habituelle, comme une forme d'ajustement de la présentation de soi. Elle suppose en effet d'avoir appris que les deux patronymes ne sont pas reconnus de la même manière dans tous les milieux et qu'ils peuvent, selon les situations, produire des effets différents. L'auto-analyse permet ici de prendre pour objet ces pratiques incorporées et de questionner les conditions sociales dans lesquelles elles ont été acquises (Ellis & Bochner, 2000).

Les entretiens font ainsi apparaître plusieurs usages de la discrétion. Julien l'envisage à l'échelle du groupe, en établissant un lien entre faible visibilité et préservation de son fonctionnement, tandis que Sébastien la décrit dans la gestion concrète de son patronyme au cours des interactions. Dans les deux cas, la discrétion laisse intactes les ressources associées à l'appartenance familiale tout en limitant leur exposition. Elle peut ainsi être comprise comme une manière socialement située de gérer la visibilité d'une position héritée, plutôt que comme un simple trait de caractère individuel (Pinçon & Pinçon-Charlot, 1998).

3.2 L'entre-soi comme dispositif de fermeture

Au-delà des relations de solidarité analysées dans le chapitre précédent, les caisses réunissent régulièrement des individus dont l'appartenance au groupe est définie par la filiation. Ces rencontres entretiennent ainsi un réseau familial dont les frontières sont clairement délimitées. En effet, la notion d'entre-soi permet de saisir cette dimension du fonctionnement des caisses : ce concept se définit par le regroupement de personnes partageant des caractéristiques communes, qui implique en même temps une exclusion, plus ou moins explicite, de celles et ceux qui n'appartiennent pas au groupe (Tissot, 2014 : 5). L'entre-soi repose également sur des relations entretenues dans le temps, ainsi que sur des formes de confiance et de connivence qui

²⁷ Entretien avec Sébastien, 01.05.26.

participent au sentiment d'être « entre nous » (Tissot, 2014: 6). Dans le cas des caisses étudiées, cette notion permet donc d'analyser conjointement la sociabilité entre les membres et les frontières qui organisent l'accès à ce collectif. Julien décrit lui-même cette appartenance à travers le vocabulaire du réseau et du « club » : *« Quand on entre dans ces réseaux de solidarité interne, on perd sa liberté. Le groupe prédomine. Il y a ce côté séduisant de “tu fais partie du club”. Un peu select comme ça. »*²⁸ La référence au « club » est particulièrement intéressante parce qu'elle associe directement l'appartenance au groupe à son caractère sélectif. Être membre donne accès à un ensemble de relations avec d'autres descendants, mais cet accès tire précisément sa spécificité du fait qu'il repose sur une frontière entre ceux qui appartiennent au groupe et les autres (Dubois, 2016). Ce qui change n'est donc pas seulement la règle d'admission, mais la définition institutionnelle du groupe auquel renvoie le « nous » familial (Dubois, 2016). En effet, la production de l'entre-soi suppose précisément un travail de définition de « qui sont les autres » et de leur place par rapport au groupe. C'est également ce que montrent les discussions autour d'autres critères d'appartenance rencontrés sur le terrain. L'adoption, le mariage avec un·e descendant·e ou encore les conditions liées au nom déplacent la question de la frontière : il ne s'agit plus uniquement de déterminer qui descend biologiquement de la lignée, mais quels types de liens sont considérés comme suffisants pour donner accès à l'institution. Sophie explique notamment *“Je me souviens que pour moi, j'ai assisté à une assemblée où c'était plus difficile, c'était pour les cas d'enfants adoptés. Parce qu'à l'époque, l'acte de fondation disait que pour être membre, il fallait porter le nom [nom de famille], être né de [nom de famille], et c'était marqué, ça m'avait frappée, il y a l'exclusion de tout bâtard [...]”*²⁹ L'admission des personnes adoptées modifie ainsi les critères sur lesquels repose l'appartenance à la caisse. La filiation juridiquement reconnue peut désormais donner accès au groupe indépendamment d'une ascendance biologique directe. La frontière du groupe demeure donc définie par des critères précis, mais ceux-ci évoluent avec les transformations des règles d'admission (Tissot, 2014)

Ce chapitre montre que les frontières associées à ces familles reposent autant sur leur délimitation que sur la manière dont elles sont rendues visibles. La discrétion observée dans les entretiens renvoie à une gestion située de l'appartenance familiale et l'entre-soi permet d'aborder une autre dimension de ces frontières, celle de la définition des personnes admises au sein du collectif. Les transformations des critères d'admission montrent que les limites du

²⁸ Entretien avec Julien, 20.05.26.

²⁹ Entretien avec Sophie, 27.04.26.

groupe peuvent être redéfinies sans que disparaisse pour autant le principe d'une appartenance réservée (Tissot, 2014).

Partie IV : Tensions générationnelles et réformes en cours

Cette dernière partie analyse les transformations actuellement discutées au sein des caisses de famille, en particulier autour de l'ouverture aux femmes. Elle s'intéresse aux débats que ces réformes suscitent, aux différentes conceptions de la tradition qui s'y confrontent et aux modalités concrètes du changement institutionnel. Il s'agit ainsi de comprendre comment les règles héritées sont aujourd'hui discutées et réaménagées, tout en maintenant la continuité de l'institution.

4.1 Débat autour de la transmission

Dans plusieurs entretiens, les discussions relatives à l'admission des femmes sont associées à un jubilé familial ayant réuni différentes branches de la parenté, dont plusieurs membres établis à l'étranger. Cet événement est présenté par les enquêté·e·s comme un moment au cours duquel la place des femmes au sein de la caisse a été explicitement discutée. Maxime notamment situe dans ce contexte une prise de parole qu'il considère comme importante dans cette remise en question : *« C'est [un cousin] qui a le premier osé, face au comité, durant l'assemblée générale. Et c'est lui qui a dit : "Qu'est-ce qu'on fait des femmes ?" »*³⁰ Il précise que ce membre de la famille vit à l'étranger. Le terme « osé », employé par Maxime, indique que cette intervention est perçue comme une remise en question d'une règle jusque-là intégrée au fonctionnement de la caisse. En posant publiquement la question de la place des femmes, ce membre contribue à faire de leur exclusion un objet explicite de discussion collective. Le contexte dans lequel cette prise de parole intervient mérite également d'être relevé : le jubilé rassemble ponctuellement des membres dont les trajectoires et le degré d'implication dans la caisse diffèrent. Le fait que la question soit formulée par un membre vivant à l'étranger ne permet pas d'établir un lien direct entre son éloignement et sa prise de position. Mais cette situation montre toutefois que la mise en discussion des règles peut aussi intervenir à l'occasion de rassemblements qui élargissent temporairement le cercle des membres habituellement présents dans les activités de la caisse.

Cette mise en discussion des règles ne m'est pas uniquement apparue au cours des entretiens, mais s'est également manifestée dans des échanges familiaux pendant l'enquête. Un membre de ma famille m'a notamment raconté les discussions suscitées par la question de l'ouverture de la caisse aux femmes et les positions défendues par différents membres. Cet échange,

³⁰ Entretien avec Maxime, 22.05.26.

intervenu en dehors du cadre d'un entretien enregistré, a été consigné dans mes notes de terrain, car la confidentialité de ses propos au sein de la famille est primordiale.

Cette évolution peut être rapprochée des analyses de Luc Boltanski (2009), pour qui les institutions reposent sur des évidences qui ne deviennent visibles qu'au moment où elles sont contestées. Tant qu'une règle n'est pas mise en discussion, elle demeure largement invisible à celles et ceux qui la reproduisent. C'est précisément lorsqu'un acteur formule une critique que cette évidence cesse d'être naturelle et devient un objet de justification (Boltanski, 2009). Les débats autour de l'admission des femmes peuvent être lus à partir de cette perspective. La formulation d'une critique conduit les membres à expliciter et à justifier une règle qui relevait jusque-là du fonctionnement institué de la caisse. La création d'une commission et de groupes de travail marque une étape supplémentaire dans ce processus : la question est désormais prise en charge dans les espaces formels de l'institution. La modification des statuts constitue ainsi l'aboutissement d'un processus de mise en discussion au cours duquel les critères d'appartenance à la caisse sont progressivement soumis à la critique.

4.2 Prises de position différenciées face aux changements

Les entretiens ne font pas apparaître une opposition uniforme entre partisan·e·s du changement et défenseur·euses de la tradition. Les désaccords portent à la fois sur le rythme des transformations et sur les règles susceptibles d'être modifiées sans remettre en cause la continuité de la caisse. Maxime décrit cette diversité des positions à partir de son expérience des assemblées générales. Il observe une adhésion relativement importante à l'ouverture parmi les membres de sa génération qui participent régulièrement aux réunions, tout en retrouvant des positions similaires chez certains membres plus âgés : « *Dans ma génération, ceux qui viennent régulièrement aux assemblées, j'ai l'impression qu'ils sont du même avis que moi. [Mon frère] est encore plus révolté que nous. Puis après, la génération de mon père, eux, ils ont l'air assez d'accord. Et puis là où ça pêche plus, c'est du côté de [cousin d'une autre branche].* »³¹ Le récit de Maxime invite à nuancer une lecture du changement fondée uniquement sur le renouvellement générationnel. Dans la configuration qu'il décrit, les désaccords traversent les classes d'âge. Ils portent notamment sur le statut accordé aux règles héritées et sur la place qu'elles occupent dans la définition même de l'institution. La tradition peut à ce titre être envisagée comme le produit d'un travail de sélection parmi les éléments reçus du passé : tous

³¹ Entretien avec Maxime, 22.05.26.

ne sont ni conservés ni investis de la même valeur (Lenclud, 1987). Cette perspective est particulièrement pertinente car certaines pratiques et conditions d'appartenance ont déjà été modifiées au cours du temps. La continuité du groupe peut ainsi s'accommoder d'une transformation de certaines pratiques (Mension-Rigau, 2019).

Ces divergences portent notamment sur la valeur accordée aux différentes règles héritées. La tradition ne correspond pas à la conservation indifférenciée de tout ce qui provient du passé : elle procède d'une sélection par laquelle certains éléments sont maintenus, tandis que d'autres sont abandonnés ou transformés (Lenclud, 1987). Les débats relatifs à l'admission des femmes interrogent le statut accordé au critère masculin d'appartenance : selon les positions exprimées, celui-ci peut être considéré comme un principe constitutif de la tradition de la caisse ou comme une disposition héritée susceptible d'être révisée (Lenclud, 1987). La controverse porte ainsi sur la définition même de ce qui, parmi les règles transmises, doit être maintenu au titre de la tradition.

4.3. Réformer pour durer : adapter les règles afin de préserver l'institution

Les réformes discutées au sein des caisses portent principalement sur leurs règles de fonctionnement et d'appartenance. Dans les entretiens réalisés, la contestation de l'exclusion des femmes ne s'accompagne pas d'une remise en cause du principe même de la caisse. Cette distinction est importante : la controverse concerne les conditions d'accès à l'institution plutôt que son existence. Les statuts occupent une place centrale dans ce processus. Plusieurs enquêté·e·s évoquent des dispositions adoptées dans les années 1970 qui imposent des conditions particulièrement contraignantes pour modifier les règles relatives à l'appartenance. Sébastien les interprète comme une volonté explicite de verrouiller l'institution : « *C'est pas légal. Pour moi, c'est illégal. C'est une prise en otage des années 70 de trois vieux cons qui avaient peur des femmes. Ils ont bloqué comme ça.* »³² Son appréciation de la légalité de ces dispositions relève de son propre jugement et ne permet pas de conclure à leur caractère juridiquement illégal. Son récit montre en revanche qu'il attribue directement les difficultés actuelles de réforme aux décisions prises par des générations antérieures. Cette observation rejoint les approches institutionnalistes du genre, qui montrent que les inégalités peuvent être

³² Entretien avec Sébastien, 01.05.26.

produites et maintenues par les règles, procédures et pratiques constitutives des organisations, au-delà des seules convictions individuelles (Acker, 1990).

Les mêmes statuts constituent toutefois le cadre à partir duquel la réforme est aujourd'hui envisagée. Maxime explique que leur réexamen a permis d'identifier une procédure susceptible de lever l'un des obstacles à la modification des critères d'admission : « *Ce genre d'article ne se protège pas lui-même. Si cette année on n'a pas l'unanimité, on peut quand même annuler l'article.* »³³ Les statuts apparaissent à la fois comme ce qui stabilise l'ordre institutionnel et comme le cadre juridique à partir duquel celui-ci peut être transformé. Le contenu de la réforme envisagée permet ensuite de préciser la portée de cette transformation. D'après les entretiens, le projet substitue au critère du genre à celui du port du nom de famille. L'admission des femmes remettrait ainsi en cause le caractère exclusivement masculin de l'appartenance, tout en maintenant une sélection fondée sur le patronyme. Claire en souligne elle-même les limites : « *Si moi je me marie et que je perds mon nom, je n'ai plus le droit d'aller. Mais ça, c'est aussi quelque chose qu'on aimerait voir évoluer.* »³⁴. Son propos montre que l'introduction d'un critère formellement identique pour les femmes et les hommes ne suffit pas nécessairement à neutraliser les effets du genre. Le patronyme est lui-même inscrit dans des pratiques de transmission historiquement genrées, notamment parce que le nom transmis aux enfants et les changements de nom associés au mariage ont longtemps été structurés par la filiation masculine.

Pour conclure, l'analyse des débats autour de l'admission des femmes montre que les transformations des caisses résultent d'un processus de mise en discussion au cours duquel les membres interrogent les critères d'appartenance et la valeur qu'ils accordent aux différentes règles héritées. Les désaccords observés portent également sur la définition de ce qui est considéré comme constitutif de la tradition et peut, ou non, être modifié (Lenclud, 1987). L'examen des statuts montre par ailleurs que ces rapports de genre ne reposent pas uniquement sur les positions individuelles. Leur inscription dans les règles d'admission et dans les procédures de modification leur confère une stabilité institutionnelle qui peut se prolonger au-delà des générations qui les ont établis (Acker, 1990). Leur remise en cause nécessite dès lors un travail collectif et juridique sur les règles mêmes qui organisent la caisse.

³³ Entretien avec Maxime, 22.05.26.

³⁴ Entretien avec Claire, 07.04.26.

Conclusion

Ce mémoire est parti d'une interrogation sur la place historiquement accordée aux hommes et aux femmes au sein des caisses de famille neuchâtelaises. L'exclusion des femmes de certaines de ces institutions constituait initialement le point d'entrée de la recherche. Le terrain a toutefois progressivement déplacé le regard : interroger les personnes qui avaient été exclues conduisait aussi à s'intéresser à celles que l'institution avait, à l'inverse, désignées comme héritières légitimes. La question n'était dès lors plus seulement de comprendre pourquoi les femmes avaient été tenues à distance de certains droits, mais d'examiner ce que ces mêmes règles produisaient du côté des hommes. C'est à partir de ce déplacement que ce travail a interrogé la manière dont les caisses de famille participent à la production et à la transmission de positions masculines au sein des familles nobles neuchâtelaises, ainsi que leur rôle dans la reproduction des rapports de genre et de la continuité familiale. L'enquête montre d'abord que la place historiquement occupée par les hommes ne peut pas être réduite à une différence formelle inscrite dans les statuts. Elle se construit en amont, dans un ensemble de pratiques de socialisation qui apprennent progressivement aux individus quelle place ils peuvent occuper au sein de la famille. La participation à certaines réunions, la transmission du nom, l'attribution de responsabilités lors des rassemblements familiaux ou encore certains rites, contribuent à produire des positions différenciées selon le genre. Les caisses de famille s'insèrent dans cette socialisation plus large tout en lui donnant une forme institutionnelle, puisqu'en définissant qui peut devenir membre, participer aux décisions ou représenter la famille, elles contribuent à stabiliser des positions dont la transmission dépasse le seul cadre juridique. L'analyse des masculinités permet alors de déplacer l'attention de la seule exclusion des femmes vers les positions rendues possibles pour les hommes.

Les entretiens font apparaître des appropriations variables de masculinités, des prises de distance et parfois des contestations importantes. Ils montrent néanmoins que certaines dispositions et certaines positions ont historiquement bénéficié d'une reconnaissance particulière, comme la représentation de la lignée et d'en assurer sa continuité, ou encore se voir reconnaître une légitimité à parler et à agir au nom de la famille. Les masculinités sont donc relationnelles au sens où elles se construisent autant dans les rapports entre hommes que dans la différenciation des places attribuées aux hommes et aux femmes.

La caisse fonctionne comme un dispositif de reproduction familiale qui dépasse la seule gestion d'un patrimoine économique. Les aides financières, le nom et les rassemblements contribuent ensemble à maintenir une continuité entre les générations, tout en produisant des relations de reconnaissance et d'obligation envers le groupe. Cette reproduction passe également par des manières particulières de gérer la visibilité sociale de la famille. Les enquêté·e·s décrivent une socialisation à la retenue, où ce qui peut être dit à l'extérieur fait l'objet d'une attention constante. L'entre-soi participe à cette logique en maintenant des espaces dans lesquels certaines ressources et formes de reconnaissance circulent entre membres.

Pris ensemble, ces résultats mettent en évidence l'articulation de plusieurs niveaux de reproduction. Des dispositions sont d'abord acquises au cours de la socialisation familiale et rendent certaines places plus familières ou plus accessibles que d'autres. Ces différences trouvent ensuite une traduction institutionnelle dans les règles, les critères d'appartenance et les pratiques des caisses de famille. Elles sont enfin légitimées par des références à la tradition, au nom, à l'histoire familiale ou à la nécessité d'assurer la continuité du groupe. La force de ces mécanismes tient précisément au fait qu'ils ne prennent pas toujours la forme d'une volonté explicite de reproduire un ordre genré. Les personnes rencontrées peuvent être critiques envers certaines règles, défendre l'égalité entre hommes et femmes et rester simultanément prises dans des pratiques de transmission héritées. La reproduction des rapports de genre ne suppose donc pas nécessairement l'adhésion consciente des individus à l'ordre qui les produit. Les transformations actuellement discutées ou mises en œuvre au sein de certaines caisses permettent cependant de montrer que cet ordre n'est pas immuable. En effet, les caisses de famille se sont maintenues non seulement parce qu'elles ont conservé des règles et des traditions, mais également parce que celles-ci peuvent être discutées, négociées et transformées. La reproduction sociale ne doit donc pas être comprise comme la répétition à l'identique d'un ordre ancien. Elle suppose également des ajustements permettant à l'institution de demeurer compatible avec les transformations des normes sociales et des rapports de genre.

Limites et retour réflexif

Les résultats de cette recherche doivent néanmoins être rapportés aux conditions dans lesquelles l'enquête a été réalisée. Une première limite tient à la taille et à la composition du corpus. Les sept entretiens menés auprès de descendant·e·s de familles bourgeoises/nobles neuchâteloises ne permettent ni de restituer l'ensemble des configurations familiales existantes ni de

généraliser les mécanismes observés à toutes les caisses de famille. Les hommes sont par ailleurs plus nombreux que les femmes parmi les personnes interrogées. Cette composition présente un intérêt pour une recherche qui s'est progressivement déplacée vers l'étude des masculinités, mais elle limite nécessairement la diversité des expériences féminines auxquelles l'enquête donne accès. Les résultats proposés ici doivent donc être compris comme l'identification de mécanismes à partir d'un ensemble de trajectoires situées plutôt que comme la description d'un modèle commun à toutes les familles nobles neuchâteloises.

Le mode de recrutement constitue une deuxième limite. Une partie importante de l'accès au terrain s'est construite par recommandations successives et relations interpersonnelles. Cette méthode a permis d'accéder à un milieu relativement fermé et à des institutions privées, mais elle a également orienté la constitution du corpus. Les personnes qui acceptent de parler de leur famille, de leur histoire et de leurs institutions ne sont pas nécessairement représentatives de celles qui préfèrent maintenir ces questions dans la sphère familiale. De même, plusieurs personnes rencontrées avaient déjà réfléchi aux transformations des caisses ou aux débats concernant l'intégration des femmes. La visibilité de ces contestations dans le matériau ne signifie donc pas qu'elles occupent nécessairement une place équivalente dans toutes les familles ou parmi l'ensemble de leurs membres. La comparaison entre les familles doit également être envisagée avec prudence. Les caisses étudiées ont des histoires, des statuts et des modalités de fonctionnement différents. Certains mécanismes apparaissent dans plusieurs entretiens, alors que d'autres sont propres à une configuration familiale particulière. L'enquête ne permet donc pas d'établir une typologie systématique des caisses de familles neuchâteloises. Le croisement entre les entretiens et les observations a toutefois permis de confronter différentes expériences et, surtout, d'identifier les conditions dans lesquelles certaines pratiques de transmission se maintiennent, s'affaiblissent ou sont contestées.

Enfin, ma propre position a constitué une condition particulière de production de cette enquête, comme développé dans le chapitre consacré à ma position de chercheuse en p.15. Cette proximité a facilité l'accès à certaines personnes, la compréhension de références qui auraient pu rester implicites et, plus largement, l'entrée dans un terrain où les connaissances jouent un rôle important. Cette proximité présente néanmoins certaines difficultés : les pratiques et les représentations qui me sont familières depuis l'enfance sont aussi celles que je suis le plus susceptible de considérer comme allant de soi. Le travail réflexif a donc consisté à prendre de la distance avec cette familiarité, afin de questionner des pratiques que j'avais moi-même longtemps perçues comme ordinaires et d'examiner la manière dont ma propre expérience

pouvait influencer ma compréhension des discours recueillis. Cette position est d'autant plus particulière, car je suis bénéficiaire de *stipendium* comme fille de membre. Une partie de mes études, et donc indirectement les conditions matérielles ayant permis la réalisation de ce mémoire, a elle-même été financée par cette caisse. Ce paradoxe, qui pouvait initialement apparaître comme une difficulté propre à ma position de chercheuse, fait finalement écho à l'un des résultats de l'enquête. Comme expliqué au point 2.2 de mon analyse, les ressources distribuées créent une forme de reconnaissance envers l'institution. Ma position est également particulière au regard des rapports de genre étudiés dans ce mémoire. En tant que descendante, je suis directement concernée par la caisse, mais, en tant que femme, je n'y dispose pas des mêmes droits que les descendants masculins. Cette position me place également dans une situation de témoin, où j'observe les débats et leurs effets depuis l'intérieur de la famille, sans disposer du statut de membre qui me permettrait de participer aux espaces où ces règles sont discutées et décidées. Je suis ainsi moi-même située dans les rapports sociaux que j'analyse, à la fois concernée par leurs effets et limitée dans ma capacité à intervenir sur leur fonctionnement.

Ouverture

Ces limites ouvrent plusieurs ouvertures possibles. Une comparaison plus systématique entre différentes caisses permettrait de distinguer plus précisément les mécanismes communs de chaque famille. Une enquête davantage centrée sur les trajectoires féminines permettrait également de comparer les expériences de celles qui ont été historiquement exclues, de celles qui ont toujours bénéficié de certains droits et de celles qui participent aujourd'hui aux transformations de ces institutions. Enfin, les réformes actuellement en discussion rendent particulièrement pertinente une analyse longitudinale, où revenir sur ce terrain dans quelques années permettrait d'observer ce que l'ouverture transforme effectivement dans la distribution des positions, des responsabilités et des ressources, au-delà des modifications statutaires. Il serait notamment intéressant d'examiner si l'accès formel des femmes aux caisses s'accompagne, à terme, d'une transformation plus large des modalités de transmission et de représentation de la lignée.

Bibliographie

- Acker, J. (1990). Hierarchies, Jobs, Bodies: A Theory of Gendered Organizations. *Gender and Society*, 4(2), 139–158. <http://www.jstor.org/stable/189609>
- Beaud, S., & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques* (4e éd.). La Découverte.
- Becker, H. S. (1958). Problems of inference and proof in participant observation. *American Sociological Review*, 23(6), 652-660.
- Becker, H. S. (2002). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. La Découverte. (Ouvrage original publié en 1998).
- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A., & Revillard, A. (2020). *Introduction aux études sur le genre* (3e éd.). De Boeck Supérieur.
- Bessière, C. et Gollac, S. (2020). Le genre du capital : Comment la famille reproduit les inégalités. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bessi.2020.01>.
- Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1964). *Les héritiers : Les étudiants et la culture*. Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1970). *La reproduction : Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1994). Stratégies de reproduction et modes de domination. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 105(1), 3–12. <https://doi.org/10.3406/arss.1994.3118>
- Christ, T. (2009). *Des solidarités coutumières à la bienfaisance privée : L'État et les pauvres à Neuchâtel (1773–1830)* [Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel]. Université de Neuchâtel. <https://doi.org/10.35662/unine-thesis-2098>
- Clair, I. (2023). *Sociologie du genre*. (2e éd.). Armand Colin. <https://shs.cairn.info/sociologie-du-genre--9782200629373?lang=fr>.
- Connell, R.-W. et Messerschmidt, J.-W. (2005). Hegemonic Masculinity. Rethinking the Concept, *Gender & Society*, 19 (6), 829-859.

Connell, R.-W. et Messerschmidt, J.-W. (2015). Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique ? Traduction coordonnée par Élodie Béthoux et Caroline Vincensini. *Terrains & travaux*, 27(2), 151-192. <https://doi.org/10.3917/tt.027.0151>.

Connell, R. (2021). Penser les masculinités dans une perspective globale : hégémonie, contestation et structures de pouvoir en évolution. *Sciences sociales et sport*, 17(1), 11-35. <https://doi.org/10.3917/rsss.017.0011>

Denzin, N. K. (1978). *The Research Act: A Theoretical Introduction to Sociological Methods*. McGraw-Hill.

De Saint-Martin, M. (1993). *L'espace de la noblesse*. Éditions Métailié. <https://doi.org/10.3917/meta.saint.1993.01>.

Dubois, A. (2016). Les maisons des organisations étudiantes en France et en Allemagne Un lieu de sociabilité masculine et d'encadrement (1871 - 1914). *Agora débats/jeunesses*, N° 73(2), 35-48. <https://doi.org/10.3917/agora.073.0035>.

Eagly, A. H., & Karau, S. J. (2002). Role congruity theory of prejudice toward female leaders. *Psychological Review*, 109(3), 573–598. <https://doi.org/10.1037/0033-295X.109.3.573>

Ellis, C., & Bochner, A. P. (2000). Autoethnography, personal narrative, reflexivity: Researcher as subject. In N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (Eds.), *Handbook of qualitative research* (2nd ed., pp. 733–768). Sage.

Fournier, M. (2008). « Les Héritiers » Dans J. Dortier Pierre Bourdieu : Son œuvre, son héritage (p. 19-24). Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.colle.2008.02.0019>.

Geertz, C. (1973). Thick description: Toward an interpretive theory of culture. In *The interpretation of cultures: Selected essays* (pp. 3–30). Basic Books.

Ginzburg, C. (2010). Lectures de Mauss. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 65e année(6), 1303-1320. <https://shs.cairn.info/revue-Annales-2010-6-page-1303?lang=fr>.

Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*. Minuit.

Hearn, J. (2004). From Hegemonic Masculinity to the Hegemony of Men. *Feminist Theory*, 5(1), 49-72.

Jourdain, A. et Naulin, S. (2011). Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu. *Idées économiques et sociales*, 166(4), 6-14. <https://doi.org/10.3917/idee.166.0006>.

Kaufmann, J.-C. (2016). *L'entretien compréhensif* (4e éd.). Armand Colin.

Kimmel, M. S., Hearn, J., & Connell, R. W. (2005). *Handbook of studies on men & masculinities*. SAGE Publications, Inc., <https://doi.org/10.4135/9781452233833>

Lenclud, G. (1987). La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie. *Terrain*, 9, 110–123. <https://journals.openedition.org/terrain/2615>

Mension-Rigau, É. (2019). Enquête sur la noblesse : La permanence aristocratique. Perrin. <https://doi.org/10.3917/perri.mensi.2019.01>.

Morrell, R. et Swart, S. (2005). Men in the Third World: Postcolonial perspectives on masculinity, in M. S. Kimmel, J. Hearn et R. Connell (éd.), *Handbook of Studies on Men and Masculinities*, Thousand Oaks, Sage, p. 90-113.

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). « L'analyse thématique ». Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 269–357). Armand Colin.

Patton, M. Q. (2015). *Qualitative research & evaluation methods: Integrating theory and practice* (4th ed.). SAGE Publications.

Reinharz, S. (1992). *Feminist methods in social research*. Oxford University Press.

Rossinelli, F. (2024). Accroître le capital familial. La Caisse de Famille de Pury à Neuchâtel (1770–1920). *Traverse*, 31(3), 33–44.

Strauss, A., & Corbin, J. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative*. Academic Press. (Ouvrage original publié en 1990)

Tissot, S. (2014). Entre soi et les autres. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 204(4), 4-9. <https://doi.org/10.3917/arss.204.0004>.

Sources

Bessourour, Y. (2025). Les caisses de famille aux Archives de l'Etat de Neuchâtel : un outil de conservation des archives familiales. *Arbido*, 2025(2). <https://arbido.ch/fr/edition->

article/2025/archives-familiales/les-caisses-de-famille-aux-archives-de-letat-de-neuchatel-un-outil-de-conservation-des-archives-familiales

Confédération suisse. (1907). *Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC ; RS 210)*. Fedlex – Code civil suisse

Hälg-Steffen, F., Andenmatten, B., Chiesi, G. & Hersche, P. (2011, 1er mars). Noblesse. Dans *Dictionnaire historique de la Suisse*. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016368/2011-03-01/>

Simon-Muscheid, K. & Tanner, A. (2006, 9 octobre). Bourgeoisie. Dans *Dictionnaire historique de la Suisse*. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016379/2006-10-09/>

Annexe

Grille d'entretien :

Thématiques	Questions principales / relances
Caractéristiques biographiques	Âge ; lieu de naissance et de socialisation ; parcours de formation ; parcours professionnel ; professions des parents ; situation socio-économique familiale.
Parcours et rapport à la famille	Pouvez-vous me parler de votre famille ? Quelle place occupe-t-elle dans votre vie aujourd'hui ? Vous sentez-vous proche de votre lignée familiale et de votre nom de famille ?
Caisse de famille : fonctionnement et perception	Comment décririez-vous la caisse de famille à quelqu'un qui ne la connaît pas ? Depuis quand en avez-vous connaissance ? Quel rôle joue-t-elle au sein de la famille ? Qui peut en faire partie ?
Socialisation et transmission	Qu'est-ce qui vous a été transmis au sujet de votre famille en grandissant ? Vous parlait-on de la caisse de famille ? Existe-t-il des attentes particulières envers les membres de la famille ?
Patrimoine et traditions familiales	Que représente pour vous le patrimoine familial ? Quelles traditions vous semblent importantes à préserver ? Qui est chargé de leur transmission et de leur préservation ?
Patrimoine et traditions familiales	Existe-t-il des rôles différenciés entre les femmes et les hommes ? Qu'attend-on d'un homme dans votre famille ? Et d'une femme ?
Expérience personnelle du genre	Comment vivez-vous votre place au sein de la famille ? Avez-vous constaté ou vécu des différences liées au fait d'être un homme ou une femme ? Cela influence-t-il votre rapport à la caisse de famille ?
Accès des femmes à la caisse	Les femmes ont-elles accès à la caisse de famille ? Qu'en pensez-vous ? Cette question a-t-elle fait l'objet de discussions ou de débats ? Quels arguments sont avancés et comment ces discussions se déroulent-elles ?
Masculinité, responsabilités et pouvoir	Qui prend les décisions importantes au sein de la famille ? Qui s'occupe des questions financières ou patrimoniales ? Certaines responsabilités sont-elles davantage associées aux hommes ?

Sociabilités et espaces masculins	Existe-t-il des moments, lieux ou activités principalement masculins dans la famille ou son entourage ? Certains réseaux, clubs ou sociétés jouent-ils un rôle dans ces sociabilités ?
Transformations générationnelles	Avez-vous l'impression que les choses évoluent aujourd'hui ? Les jeunes générations entretiennent-elles un rapport différent à la famille et à la caisse ? Les questions de genre occupent-elles une place plus importante qu'auparavant ?
Tensions et négociations	Existe-t-il des désaccords au sein de la famille ? Sur quels sujets ? Comment ces tensions sont-elles négociées ou résolues ?
Avenir de la caisse de famille	Comment envisagez-vous l'avenir de la caisse ? Devrait-elle évoluer ? Quels éléments devraient être conservés ou, au contraire, transformés ?
Clôture	Souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Y a-t-il un aspect que nous n'avons pas abordé et qui vous semble important ?

Déclaration d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le travail de master

Institut de Psychologie du Travail et des Organisations, UNINE, novembre 2024

Tâche	Description détaillée	Parties / chapitres	Outil
Relecture	Certains passages de ce mémoire ont été relus afin notamment de clarifier certaines formulations et d'éviter les répétitions.	Ensemble du mémoire	ChatGPT5.6
Transcriptions d'entretien	Aide à la retranscription des entretiens enregistrés	Corpus d'entretiens	Turboscribe.ai
Grille d'entretien	Aide à la structuration de la grille	Méthodologie	ChatGPT5.6
Corrections linguistiques	Aide afin de corriger des fautes d'orthographe ou de grammaire.	Ensemble du mémoire	ChatGPT5.6

J'atteste que j'ai rempli ce formulaire en toute honnêteté et conformément à la vérité.

Nom et prénom : Rossi Zébulyne

Titre du travail : Transmission des traditions dans les familles bourgeoises et nobles neuchâtelaises - Masculinités et reproduction sociale au sein des caisses de famille

Date : 08.09. 2026

Signature : Zébulyne Rossi



Déclaration sur l'honneur*

Par la présente, j'affirme avoir pris connaissance des documents d'information et de prévention du plagiat émis par l'Université de Neuchâtel et m'être renseigné-e correctement sur les techniques de citation.

J'atteste par ailleurs que le travail rendu est le fruit de ma réflexion personnelle et a été rédigé de manière autonome.

Je certifie que toute formulation, idée, recherche, raisonnement, analyse ou autre création empruntée à un tiers est correctement et consciencieusement mentionnée comme telle, de manière claire et transparente, de sorte que la source en soit immédiatement reconnaissable, dans le respect des droits d'auteur et des techniques de citations.

Je suis conscient-e que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer clairement, correctement et complètement est constitutif de plagiat.

Je prends note que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université. J'ai pris connaissance des risques de sanctions administratives et disciplinaires encourues en cas de plagiat (pouvant aller jusqu'au renvoi de l'université).

Je suis informé-e qu'en cas de plagiat, le dossier sera automatiquement transmis au rectorat.

Au vu de ce qui précède, **je déclare sur l'honneur ne pas avoir eu recours au plagiat ou à toute autre forme de fraude.**

Nom : Rossi

Prénom : Zébulyne

Cursus : MA sciences sociales -
pilier anthropologie

Faculté d'inscription : FLSH

Lieu et date : Neuchâtel, le 8 septembre 2026

Signature :



Ce formulaire doit être dûment rempli par tout étudiant ou toute étudiante rédigeant un travail substantiel (notamment un mémoire de bachelor ou de master) ou une thèse de doctorat. Il doit accompagner chaque travail remis au professeur ou à la professeure.

* Formulaire largement inspiré de la Directive de la direction 0.3 bis, intitulée Formulaire Code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses, de l'Université de Lausanne, du 23 avril 2007 et adapté aux besoins de l'Université de Neuchâtel.